

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Mardi 15 janvier 2013, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Marie Barbey, Vera Figurek et M. Claude Jeanneret.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 janvier 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 janvier et mercredi 16 janvier 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, par la voix de son président, le bureau du Conseil municipal vous adresse ses meilleurs vœux pour une excellente année 2013. Vous recevrez tout à l'heure une petite surprise de la part de votre président... Mais j'attends que l'une des personnes concernées nous rejoigne à la tribune du public.

Nous souhaitons un excellent anniversaire à M. Pierre Gauthier (*Applaudissements.*) Comme je le lui ai déjà dit tout à l'heure, je suis toujours en admiration devant les gens qui ont pensé à naître un jour de séance plénière!

Nous félicitons M^{me} Marie Barbey, conseillère municipale, et M. Alexis Barbey, député et ancien conseiller municipal, pour la naissance le 15 décembre 2012 de leur fille Lucie, à qui nous souhaitons la bienvenue. (*Applaudissements.*)

Une délégation algérienne de chefs d'entreprise, d'élus et de représentants d'associations faitières assistera depuis la tribune du public aux débats du Conseil municipal de 18 h à 19 h. Il s'agit d'une vingtaine de personnes qui, du lundi 14 janvier au samedi 19 janvier, participent à un voyage visant à favoriser le transfert de savoir-faire suisses aux entrepreneurs algériens.

Cette formation est mise en place par la Chambre de coopération économique et de développement suisse-arabe, dont la mission consiste à créer des opportunités économiques, à favoriser le transfert de savoir-faire et à promouvoir la démocratie dans les pays arabes. Cette chambre inscrit son action dans une perspective de collaboration avec ces pays encouragée par M^{me} Micheline Calmy-Rey suite au Printemps arabe.

La présence de la délégation algérienne lors de la première séance du Conseil municipal de ce mardi nous donne l'occasion de lui faire connaître *in vivo*, via un débat parlementaire, comment fonctionne la démocratie suisse. La Suisse est perçue par les Algériens comme un modèle de démocratie; le maire d'Eucalyptus, commune défavorisée de 120 000 habitants au sud d'Alger, a ajouté que la Suisse était synonyme de paix.

Je remercie M. Lionel Ricou de m'avoir tenu informé de la présence de cette délégation et de m'avoir invité – ce que j'ai accepté – à dîner avec ses membres à 19 h.

M^{me} Esther Alder devra s'absenter aux alentours de 18 h 10 et jusqu'à 19 h 30, car elle est attendue pour prononcer un discours à la salle communale de Plainpalais.

M^{me} Sandrine Salerno nous prie de bien vouloir excuser son absence lors des deux séances du Conseil municipal du mercredi 16 janvier, car elle sera retenue par un autre impératif.

La présidente de la commission des pétitions, M^{me} Sandrine Burger, nous informe que ladite commission a voté le transfert de la pétition P-299, intitulée «Pour l'installation d'un système de rafraîchissement de l'air au Grand Théâtre», à la commission des travaux et des constructions.

En outre, le Conseil administratif, par la voix de M. Guillaume Barazzone, a demandé le retrait de la proposition PR-882. Je rappelle que les rapports de majorité et de minorité PR-882 A/B figurent à notre ordre du jour. Je remercie le premier vice-président du Conseil municipal de lire la lettre y afférente.

Lecture de la lettre:

Genève, le 19 décembre 2012

Concerne: Demande de retrait de la PR-882 – crédit d'un montant de 2 835 000 francs destiné à la réfection urgente des cheminements dans les espaces verts de la Ville.

Monsieur le président,

Le Service des espaces verts (SEVE) a déposé en 2011 une demande de crédit d'un montant de 2 835 000 francs destiné à la réfection urgente des cheminements dans les espaces verts de la ville. Cette requête est destinée au renouvellement de tapis bitumineux qui recouvrent actuellement la majeure partie des chemins présents dans les parcs et à remédier ainsi à la vétusté des surfaces actuelles.

Toutefois, afin de respecter la politique environnementale de la Ville, de répondre aux engagements d'Aalborg et d'améliorer l'esthétique des espaces verts, le SEVE propose de privilégier à l'avenir les revêtements perméables, notamment sur les cheminements secondaires.

Pour cette raison, le Conseil administratif a décidé de retirer la PR-882. Au début de l'année prochaine, une nouvelle demande de crédit sera déposée, afin d'apporter une réponse globale et durable qui garantisse la sécurité des usagers, respecte l'environnement et améliore l'aspect des parcs.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

Le président. Le Conseil administratif a transmis au Conseil municipal un courrier de M^{me} Michèle Künzler, conseillère d'Etat, relatif à la modification de l'article 90 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève. La validation de ce dossier est suspendue en vue d'une éventuelle modification du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC). Le bureau tient à préciser que le budget 2013 n'est nullement mis en cause – je le signale à l'attention de ceux qui en douteraient encore.

M. Julien Cart siégera désormais en tant que conseiller municipal indépendant.

M^{me} Silvia Machado présente sa démission du Conseil municipal, qui prendra effet à l'issue de cette séance. Nous donnons à présent lecture de sa lettre de démission.

Lecture de la lettre:

Genève, le 20 décembre 2012

Concerne: Démission du Conseil Municipal de la Ville de Genève

Monsieur le président, cher ami,

Par ces lignes, je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève avec effet au 15 janvier 2013 à 19 h 30.

Conseillère municipale depuis le mois de juin 2007, je me trouve, à mi-chemin de mon deuxième mandat, devant de nouveaux défis dans ma vie qui demandent une disponibilité incompatible avec les responsabilités du mandat qui m'est confié.

Après ces années passées au sein de ce Conseil, je pars en espérant avoir honoré au mieux la confiance qui m'a été donnée par les électrices et électeurs et avoir contribué au travail constructif et responsable pour le bien commun de nos concitoyennes et concitoyens, qui doit être le centre de notre action.

Bien entendu, mon engagement militant pour la défense de mes valeurs socialistes ne s'arrête pas ici, mais doit prendre une nouvelle forme.

La notion du service, de me sentir utile, a toujours été centrale dans ma vie et reste ma boussole; je ne suis pas là pour moi.

Je garde un souvenir précieux des moments de réel travail et de partage, surtout en commission, où la volonté de faire avancer les choses a primé.

Malheureusement, je garde aussi un goût amer et, parfois, de la «honte pour nous, élu-e-s de ce Conseil» qui, lors des débats en séance plénière, avons montré tout autre chose que la responsabilité et le respect que nos électeurs et électrices sont en droit d'attendre de nous.

Je garde aussi la nourriture essentielle que sont les belles rencontres et les beaux échanges, au-delà des partis, que j'ai eu l'opportunité d'avoir au cours de ces années. Les rencontres véritablement significatives ne se perdent jamais, je sais donc en quittant ce Conseil qu'elles resteront présentes dans ma vie.

Je tiens ici à remercier tout particulièrement l'ensemble des membres du Secrétariat du Conseil municipal pour leur disponibilité, leur soutien et leur bienveillance.

En souhaitant au Conseil municipal de pouvoir inscrire à l'ordre du jour de chaque séance plénière, en préambule et en guise de rappel, que «nous ne sommes pas là pour nous», je vous adresse, cher président et cher ami, ainsi qu'à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux, des membres du bureau et du Secrétariat, mes plus cordiales et respectueuses salutations.

Silvia Machado

(Applaudissements nourris.)

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Les applaudissements nourris qui viennent d'honorer notre collègue et amie Silvia Machado montrent bien l'estime que nous avons tous pour elle. En ma qualité de représentante du groupe socialiste – mais également au nom de l'ensemble des conseillères et des conseillers municipaux ici présents, je suppose – il me revient aujourd'hui de prononcer quelques paroles pour prendre congé d'elle dans cette enceinte. C'est une mission un peu difficile! J'en ai parlé avec elle et je lui ai promis d'être sobre, mais il n'est pas aisé de respecter ce genre de consigne quand on a eu la chance, comme moi, d'évoquer avec Silvia tant de sujets qui nous tiennent à cœur.

J'aimerais me référer à un texte de Stefan Zweig... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, je vous saurai gré de bien vouloir demander le silence, ne serait-ce qu'au nom du respect auquel ma collègue Silvia Machado fait justement référence dans sa lettre de démission.

Je lirai donc quelques lignes de Stefan Zweig tirées de son livre *Le monde d'hier – Souvenirs d'un Européen*, qu'il écrivit au Brésil en 1941 après avoir dû fuir l'Europe dans les conditions que l'on sait: «Rien n'est plus éloigné de mon dessein que de me mettre ainsi en évidence, sinon en qualité de commentateur du film qui se déroule (...).» Je ne parlerai pas des aspects les plus profonds de la personnalité de Silvia mais, par ces mots, je fais bien sûr référence à sa valeur d'exemplarité – qui lui permettra peut-être de supporter cet éloge jusqu'à la fin...

Zweig dit encore: «Chacun de nous, même le plus infime de tous, a été bouleversé dans son être intime par les soubresauts volcaniques qui ont presque sans relâche agité notre terre européenne (...).» Cette citation vaut pour Silvia et pour sa famille, grâce à laquelle elle a pu développer une personnalité intègre incarnant profondément l'esprit de la Genève ouverte et cosmopolite.

En effet, ses grands-parents maternels ont fui l'Ukraine et les pogroms avant la Révolution. Chacun est parti de son côté – l'un avec sa famille et l'autre sans, hélas. Plus tard, bien des membres de sa famille ont malheureusement connu cette «pestilence des pestilences», comme Zweig appelait le nationalisme, «qui a empoisonné la fleur de notre culture européenne».

Ce rappel me paraît important, car notre collègue illustre parfaitement, par son parcours, les valeurs de tolérance et de défense des droits humains dont son histoire personnelle, comme celle de nombreux migrants et migrantes aujourd'hui dans le monde, dit bien la nécessité. C'est aussi un témoignage des années sombres qu'a connues l'Europe, quand elle a oublié d'être tolérante envers les membres de l'ensemble de la communauté.

Silvia est née en Argentine, terre d'accueil de sa famille. Cela nous rappelle que n'importe quel endroit peut devenir une terre d'accueil, au lieu d'être un pays où la «pestilence» domine. Le parcours familial et personnel de notre collègue lui a permis d'incarner ces valeurs de tolérance et d'ouverture profondément enracinées en elle. En 1976, malheureusement, c'est à nouveau l'émigration – mais dans l'autre sens: comme nombre de ses concitoyennes et concitoyens, elle doit quitter l'Argentine pour les raisons que l'on peut imaginer et se réfugier à Genève, cette ville qui sera sa terre d'accueil et dont nous aimerions qu'elle le reste toujours, pour tous.

Je me sens très humble face à un tel parcours familial et social, et j'ai peu de mots pour dire l'admiration qu'il m'inspire. Comme tant d'autres migrantes et migrants, Silvia porte en elle une histoire de déchirement, de départ, d'intégration dans un autre lieu. Au fond, elle a vécu dans sa chair ce que bien d'autres habitantes et habitants de notre canton ont aussi connu.

Elle a habité son parcours de manière positive. Selon moi, elle a réinventé le devoir de mémoire et a su rebondir face aux aléas du destin, puisqu'elle s'est

engagée professionnellement et socialement contre la révision du droit d'asile. Elle a milité et milite encore pour le droit des réfugiées et des réfugiés, prolongeant cet engagement par son action politique dont elle m'a dit que ce fut un pas de plus vers l'intégration.

Nous devons nous rappeler que le droit de vote et d'éligibilité est un droit fondamental, car il permet à chacun de trouver sa place et de s'intégrer dans la société où il vit. A mes yeux, Silvia incarne cette qualité de citoyenne du monde que nous devrions tous avoir.

Elle m'a dit aussi: «L'intégration, cela met du temps!» Ce temps précieux, elle cherche aujourd'hui à le consacrer à ce qui lui donne le plus de plaisir. J'espère que nous retiendrons son exemple: au-delà de son engagement social qu'elle ne manquera pas de poursuivre, Silvia veut aussi cultiver le temps de l'instant, comme nous devrions toutes et tous le faire.

Enfin, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rassurer pour elle au sujet de son état de santé. Elle a simplement fait un choix que pourrait résumer – selon ses propres dires – le proverbe suivant: «Qui veut voyager loin ménage sa monture». En notre nom à toutes et à tous, je souhaite à Silvia Machado un très bon voyage et infiniment de plaisir pour la période qui s'ouvre devant elle. (*Applaudissements.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chère Silvia, au nom d'Ensemble à gauche, mais également de manière personnelle – bien que je sois relativement nouvelle dans cette enceinte – je te remercie de notre collaboration au Conseil municipal. En effet, nous avons siégé ensemble au sein de deux commissions; c'est avec un immense plaisir que j'ai travaillé à tes côtés dans ce cadre. Tu m'as énormément appris par ta sensibilité et ton expérience. De plus, il m'a toujours semblé que tu savais très bien faire la part des choses entre ton activité professionnelle et ton engagement politique.

Grâce à tes connaissances, dont tu as fait bénéficier tant la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse que celle du logement, ainsi qu'à ton immense ouverture et à ta capacité de collaborer avec des personnes très différentes, tu nous as transmis un esprit d'engagement extrêmement précieux. Au nom d'Ensemble à gauche, je te souhaite à mon tour le meilleur pour tes engagements futurs. Merci, Silvia! (*Applaudissements.*)

Le président. Chère Silvia, au nom du Bureau du Conseil municipal et en mon nom propre, je te souhaite une excellente suite et la réalisation de tout ce que tu désires dans ta vie personnelle et professionnelle.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai encore quelques communications à vous faire. M. Ahmed Jama, remplaçant de M^{me} Silvia Machado, prêtera serment à la séance de 20 h 30.

A présent, nous passons à la surprise que je vous ai annoncée tout à l'heure. Je remercie M. Christian Maréchal et la cheffe du Secrétariat du Conseil municipal, M^{me} Marie-Christine Cabussat, de vous remettre un petit présent au sujet duquel je vous lis un communiqué de presse commun du Conseil municipal et de l'association «Le respect, ça change la vie!» J'attendais pour ce faire que ses cosignataires – je les nommerai tout à l'heure – soient arrivés à la tribune du public, ce qui est le cas maintenant.

Lecture du communiqué:

Communiqué de presse commun, Genève, mardi 15 janvier 2013 – 17 h
Conseil municipal de la Ville de Genève – Association «Le respect, ça change la vie!»

Donnons-nous les moyens de nous rassembler, afin de fêter tout au long de l'année 2013 le 10^e anniversaire de l'association «Le respect, ça change la vie!»

Un porte-clés est un accessoire servant à rassembler en un anneau unique plusieurs clés de formes et d'usages différents, ou encore à éviter la perte d'une clé en lui ajoutant un objet. C'est ce que nous avons voulu vous offrir afin de vous sensibiliser pour les dix ans de notre association.

Il ne s'agit pas d'un objet promotionnel. Le porte-clés «*Le respect, ça change la vie!*» que vous avez dans la main a une valeur, il a été fabriqué dans un atelier protégé par une personne handicapée.

Pour mettre votre clé dans l'anneau, vous ne vous casserez pas les ongles. Le porte-clés «*Le respect, ça change la vie!*» est solide, il résistera à toutes sortes de chocs extérieurs, il vous portera bonheur et sera un petit rappel de conduite en matière de courtoisie, de modestie et de respect.

Après l'année 2012 et quelques situations délicates – notamment lors des séances plénières – en raison de certains comportements, le Conseil municipal de la Ville de Genève a l'honneur et le très grand plaisir de s'allier au lancement des festivités pour les dix ans de l'association «Le respect, ça change la vie!», avec le slogan «Le respect, aussi en politique!» Puisse ce clin d'œil, symbole d'union et d'efficacité, nous aider au quotidien à ouvrir les portes de nos cœurs et de la solidarité et à fermer celles de nos peurs et du repli solitaire.

Pour l'association «Le respect, ça change la vie!»
Emile Abt, dit «Milou», président
André Castella, vice-président

Pour le Conseil municipal
Jean-Charles Rielle, président

Le président. Je salue à la tribune du public M. Emile Abt, dit «Milou», que beaucoup ici connaissent et qui est le président de l'association «Le respect, ça change la vie!», ainsi que son vice-président M. André Castella, lequel occupe également d'autres fonctions au niveau cantonal, comme nous le savons tous. (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, ce cadeau vous est offert par votre président, je le signale à celles et à ceux qui auraient des questions sur le financement des portecclés. Je suis très heureux et très fier que la Ville de Genève inaugure ainsi les festivités marquant les dix ans de l'association «Le respect, ça change la vie!», qui pourrait avoir valeur d'exemple pour d'autres communes, même au-delà de notre canton. Je remercie son président et son vice-président d'avoir accepté d'inaugurer la commémoration de cet anniversaire avec la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

3. Questions orales.

Le président. Le bureau a décidé que M. Guillaume Barazzone lirait les réponses qu'il a données par écrit aux auteurs de plusieurs questions orales. En effet, comme elles lui ont été posées juste après son élection, il était justifié et légitime qu'il y réponde avec un léger délai. Il me paraît souhaitable qu'il lise à présent ses réponses devant notre plénum, car le moment des questions orales est important pour faire le relais entre le Conseil municipal et l'ensemble des citoyennes et citoyens, des habitantes et habitants de Genève.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je lis donc ces réponses à plusieurs questions orales qui m'ont été posées le 20 novembre dernier. J'en ai déjà adressé certaines par courriel aux conseillers municipaux concernés, mais j'en fais la lecture ce soir pour qu'elles figurent au *Mémorial*, comme il se doit.

Je commence par ma réponse à M. Sylvain Thévoz. La Ville de Genève forme nos policiers municipaux à un travail de proximité incluant l'accueil et l'accompagnement des personnes ayant subi un vol et/ou une agression. Toutefois, la personne dont vous faisiez mention a été reçue par la gendarmerie cantonale et non pas par la police municipale. Cela dit, il n'est pas prévu de publier un avis sur la dangerosité de Genève.

J'enchaîne avec ma réponse à M. Buschbeck. Une seule autorisation de stationnement a été délivrée par mes services, les 8 et 9 novembre 2012, à l'occasion d'une soirée caritative. Cette autorisation permettait à certains véhi-

cules de se parquer sur les quais. Hormis cette permission tout à fait exceptionnelle, aucune autre autorisation n'a été délivrée. En cas de stationnement illicite, la police municipale sanctionne, voire fait enlever les véhicules mal garés.

Je prends maintenant ma réponse à M^{me} Valiquer Grecuccio. Mes services sont conscients du problème, dû à la levée des déchets du secteur privé, et nous travaillons, dans la mesure de nos moyens, à rendre cette levée plus efficace. Pour ce faire, la Ville a créé les écocontrats, sorte de partenariat entre les secteurs public et privé sur les questions environnementales, le meilleur exemple étant la suppression des sacs en plastique en bout de caisse dans les magasins Migros. Le Service Voirie – Ville propre, quant à lui, maintient des contacts réguliers avec les entreprises du secteur privé, afin de les sensibiliser à la levée de leurs déchets.

Enfin, je réponds à M. Pierre Gauthier. Il est important de préciser que le système de poubelles enterrées destinées à collecter les ordures ménagères, le papier, le carton et le compost n'est pour l'heure qu'au stade embryonnaire. En prenant connaissance des objectifs de ce projet, le Conseil administratif s'est montré d'emblée sensible à la question de l'accompagnement de certaines catégories d'usagers, plus particulièrement les personnes âgées et celles à mobilité réduite, ainsi qu'aux conséquences sur l'organisation du travail de la Voirie. C'est pour cette raison qu'une préétude portant notamment sur l'évaluation de ce système dans d'autres villes suisses sera conduite avant toute entrée en matière.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous poursuivons maintenant avec vos questions orales. Je vous rappelle la teneur de l'article 64 du règlement du Conseil municipal: «L'exposé de la question est limité à une minute. Chaque membre du Conseil municipal ne peut poser qu'une seule question par session. L'exposé de la réponse est limité à deux minutes. Le Conseil administratif y répond immédiatement ou le lendemain (...). Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

M^{me} Danièle Magnin (MCG). On m'a appris qu'une sorte de trafic de sous-location et de sous-sous-location de places de stationnement avait lieu dans le parking d'un immeuble partiellement propriété de la Ville. J'aimerais savoir quels contrôles sont effectués pour éviter ce genre de choses, d'autant plus que les véhicules concernés portent des plaques étrangères et que les habitants de l'immeuble en question, eux, n'ont pas assez de places de stationnement. (*Protestations.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Des contrôles ad hoc sont parfois effectués par des sociétés privées. Il y a un peu plus d'une année et

demie, nous avons recensé à grande échelle toutes les places de stationnement de nos immeubles en vérifiant les contrats de bail à loyer et l'identité des utilisateurs.

Cependant, Madame la conseillère municipale, vous en conviendrez avec moi, c'est un travail minutieux et difficile qu'il faudrait pouvoir effectuer à long terme d'année. Cela nécessiterait la mobilisation d'un personnel municipal dont nous ne disposons pas actuellement. Si vous recevez des informations spécifiques concernant certains immeubles en particulier, je vous remercie de le faire savoir à mes services.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne la passerelle piétonne située derrière la gare, qui relie l'Hôtel Montbrillant au complexe de la poste de Montbrillant. Des centaines de personnes empruntent ce passage tous les jours, par exemple pour aller prendre le bus ou se rendre à l'agence des Transports publics genevois (TPG) située dans la gare. Or, cette passerelle est dans un état déplorable, ce qui provoque de nombreux désagréments – notamment quand il pleut. En effet, il n'y a aucun système d'évacuation d'eau et une énorme mare se forme alors, obligeant tout le monde à se tremper les pieds pour passer. La nuit, il n'y a quasiment pas d'éclairage. J'ai été contactée par des usagers qui aimeraient savoir ce que vous comptez faire pour améliorer la situation, Monsieur le magistrat.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous souhaite tout d'abord une bonne année 2013! Je répondrai à votre question demain, Madame Burger, car je dois au préalable m'assurer que cette passerelle qui relie l'Hôtel Montbrillant à la rue des Gares relève bien du domaine public, auquel cas ce serait à la Ville de l'entretenir. Si elle appartient aux Chemins de fer fédéraux (CFF), j'interviendrai auprès d'eux pour qu'ils la rénovent. En effet, cet endroit pose quelques problèmes du point de vue de l'éclairage public et de la salubrité.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse à Rémy Pagani, je présume, mais j'ai à ce sujet un petit doute dont je lui laisse le bénéfice. Peut-être la délégation du Conseil administratif à l'aménagement du territoire sera-t-elle plus à même de répondre ultérieurement.

Au mois de novembre 2012, le Conseil administratif a reçu un courrier des exploitants de la buvette de la pointe de la Jonction; or, ils n'ont reçu aucune réponse sur le fond, alors qu'il s'agit d'ouvrir cet établissement cet été et – nous l'espérons – les années suivantes.

Vous n'êtes pas non plus sans savoir, Monsieur le maire, que cet endroit souffre d'un concentré de complexité administrative malheureux et bien réel: en effet, cinq services de l'Etat sont concernés, sans compter l'implication de notre municipalité. Je rappelle que la motion M-1058 signée par tous les groupes – elle figure à la fin de notre ordre du jour – demande au Conseil administratif de régler ces difficultés administratives qui nous freinent sur le plan politique. Monsieur le maire, avez-vous reçu ce courrier des exploitants de la buvette de la pointe de la Jonction? Où en est ce dossier?

M. Rémy Pagani, maire. Si j'ai bonne mémoire, nous avons effectivement reçu cette lettre. Le bâtiment où a été installée cette buvette est situé au-dessus du saut-de-loup des égouts publics, tout au bout de la pointe de la Jonction. Je précise qu'il appartient aux Services industriels de Genève (SIG) et relève du Canton. Nous avons donc transmis la demande des exploitants – que nous soutenons évidemment – à qui de droit, à savoir notamment aux SIG. Mais je vous confirmerai cette information demain après vérification, Monsieur Carasso.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Elle concerne les boîtes d'échange entre voisins, dont il a été question dans un reportage de la Radio télévision suisse (RTS) diffusé il y a quelques semaines, lors du bulletin d'informations de 19 h 30.

Nous avons appris ainsi que l'association Tako avait été chargée de l'installation de ces boîtes. J'ai d'abord trouvé cela sympathique, puis j'ai constaté sur le site de l'association en question qu'elle avait participé à de nombreux événements où la Ville de Genève, via plusieurs départements, était sa cliente.

Ma question est la suivante – c'est peut-être vous qui y répondrez, Madame Alder, ou alors M^{me} Sandrine Salerno. Au lieu de confier des mandats de manière répétée à la même association tout au long d'une année, en dépassant le seuil fixé par l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), la Ville ne devrait-elle pas justement soumettre ce genre de projets aux marchés publics? A mon avis, les boîtes d'échange entre voisins coûteront largement plus de quelques dizaines de milliers de francs chaque fois. En tout cas, la réalisation de ce projet sur une année dépasse certainement le montant au-delà duquel, selon l'AIMP, il faut ouvrir un marché public. La Ville ne devrait-elle donc pas revoir sa manière de procéder dans ces cas-là, au lieu d'attribuer de tels mandats de gré à gré, comme elle le fait d'habitude?

Le président. Il vous sera répondu demain, Monsieur Genecand.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Tout d'abord, je tiens à transmettre, à mes chers collègues que je n'ai pas encore revus, mes vœux le plus sincères pour la nouvelle année!

Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. J'ai sous les yeux un contrat – de droit privé, évidemment – conclu par la Ville au sujet des pavillons situés au bord du lac. Je me permets d'en lire un court extrait: «A la fin de la saison, soit après le 31 octobre, la Ville s'engage à enlever les pavillons et à les entreposer à ses frais. Les pavillons seront réinstallés aux frais de la Ville à l'emplacement précité avant le 1^{er} mars de l'année suivante, et ainsi de suite de saison en saison.» Il est entendu que la Ville doit également entretenir ce matériel.

Or, l'année passée et cette année, j'ai constaté que ces pavillons n'avaient pas été enlevés. Mois après mois, ils se dégradent et se couvrent de graffitis sans être entretenus. Pourtant, les termes du contrat sont très clairs. J'aimerais donc savoir si la situation est due à des modifications à l'interne, ou si ces pavillons sont restés en place parce qu'ils risqueraient de se casser en deux si on les soulevait.

M. Rémy Pagani, maire. J'ai moi-même été interpellé sur cette problématique. Mon ancien collègue Pierre Maudet n'étant plus en fonction, c'est moi qui ai dû gérer cette affaire alors que j'avais d'autres chats à fouetter. Selon des informations qui me semblent discutables – mais nous en reparlerons avec mon nouveau collègue Guillaume Barazzone – il semble qu'il ait été trop compliqué d'enlever ces pavillons, car chacun aurait nécessité l'intervention de quinze personnes. Nous avons donc essayé, cette année, de les laisser sur place.

M. Barazzone et moi-même réévaluerons cette problématique pour les années à venir. En 2013, comme le 1^{er} mars arrive bientôt, nous n'enlèverons pas les pavillons d'ici là pour les réinstaller juste après! Toujours est-il que, comme vous le faites remarquer, Monsieur Haas, nous avons l'obligation de les entretenir et nous nous y tiendrons, afin de les mettre à la disposition du public au mois de mars prochain. Pour l'année prochaine, je vous le répète, nous réviserons notre politique en la matière.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pascal Rubeli, vice-président.)

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Comme celle que j'ai posée au mois de novembre dernier, elle concerne Naxoo.

Si Naxoo s'est alignée depuis lors sur l'abolition du cryptage de base décidée par la société upc cablecom, elle n'assure néanmoins pas la totalité de cette offre.

En effet, les habitants des communes genevoises desservies par upc cablecom ont droit aujourd'hui à un convertisseur numérique gratuit au cas où leur télévision ne serait pas numérique; ceux des communes desservies par Naxoo, en revanche, ne bénéficient pas de cet avantage et sont donc obligés de s'acheter un nouveau téléviseur, voire un décodeur à leurs frais, pour capter les chaînes numériques.

Que pensez-vous de cette situation, Madame Salerno? Comment se fait-il que les habitants des communes desservies par un opérateur à 100% privé soient mieux lotis que ceux des communes desservies par un opérateur majoritairement en mains publiques? En outre, je voudrais vous demander si cet état de fait vous incitera à débloquer le dossier Naxoo actuellement en rade à la commission des finances.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Brandt, je serai tout à fait sincère avec vous: je n'ai rien entendu! Je n'ai saisi que le début de votre question et la fin, soit les mots «Naxoo» et «commission des finances», mais c'est tout! Entre les deux, vous avez parlé pendant une minute et demie sans que le brouhaha ambiant ne me laisse comprendre le sens de vos paroles. Par conséquent, soit les personnes qui sont dans cette salle se taisent et le président vous donne l'opportunité de reposer votre question pour que j'y réponde de suite, soit j'attendrai qu'on m'en fasse la retranscription et j'y répondrai demain.

M. Simon Brandt (LR). Je vous repose ma question, Madame Salerno. Cet incident est amusant, car je parlais justement de décodeurs...

Aujourd'hui, Naxoo s'est alignée sur l'offre d'upc cablecom en abolissant le cryptage de base des chaînes numériques; cependant, contrairement à ce qui se passe dans les communes desservies par upc cablecom, Naxoo ne fournit pas de décodeur numérique gratuit aux abonnés ne possédant pas l'équipement nécessaire. La situation actuelle est donc la suivante: les habitants des communes desservies par upc cablecom sont mieux lotis que ceux des communes desservies par Naxoo, qui est pourtant majoritairement en mains publiques. En effet, ces derniers sont obligés d'acheter à leurs frais une télévision équipée pour capter les chaînes numériques, voire un décodeur numérique.

Madame Salerno, trouvez-vous normal qu'une entreprise privée fasse son travail de meilleure manière qu'une entreprise à 51% en main de la collectivité publique? Cela vous incitera-t-il à débloquer le dossier Naxoo actuellement en rade à la commission des finances?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. C'est une question très précise à laquelle je n'aurai pas le temps de répondre dans le détail, puisque je suis astreinte à un temps de parole de deux minutes seulement.

Néanmoins, Monsieur Brandt, je peux vous donner l'information suivante. Nous avons fixé au 22 janvier 2013 une rencontre avec la commission des finances pour parler du dossier 022 Télégénève SA, société à 51% en main de la Ville de Genève et à 49% en main d'upc cablecom. Il a fallu annuler cette réunion, puisque nous aurons le même jour une séance extraordinaire sur la Caisse d'assurance du personnel de la Ville et des Services industriels de Genève (CAP). Nous ferons donc le point sur 022 Télégénève SA au début du mois de février.

Nous travaillons depuis plusieurs mois à ce dossier que j'ai repris en septembre 2012. Nous avons fait un bilan financier, désigné un nouveau président de société et renommé une partie du conseil d'administration en ce qui concerne les représentants du Conseil administratif. Comme l'a demandé le Conseil municipal, nous avons désormais une vision exhaustive de la problématique – notamment du point de vue juridique, en lien avec la convention signée en 2006.

Nous avons également commencé à discuter avec upc cablecom, afin d'instaurer progressivement la confiance indispensable pour que l'entreprise continue à bien fonctionner. Il s'agit de travailler énormément en termes de climat social.

Nous sommes donc prêts à évoquer ce dossier avec la commission des finances, à la date fixée avec son président M. Velasco. A cette occasion, nous présenterons la stratégie que nous avons adoptée et le travail déjà réalisé.

C'est dans ce cadre que nous répondrons à votre question plus technique concernant le prix du décodeur et l'offre sur le territoire de la Ville en comparaison avec d'autres communes, Monsieur Brandt. Quoi qu'il en soit, sachez que nous ne sommes pas restés les bras croisés et que nous avons beaucoup avancé dans le traitement de ce dossier. Je vous félicite d'être l'un des seuls à l'avoir suivi d'aussi près. Je pense que c'est un dossier important qui devra être développé et débloqué – mais nous aurons des propositions à émettre dans ce sens durant le premier semestre de l'année 2013.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Barazzone. Elle concerne la récupération des déchets et le taux de recyclage actuel de la Ville de Genève. On a pu lire récemment dans la presse que le score de notre commune, s'il n'est pas mauvais, a tendance à stagner. J'aimerais savoir quelles mesures le conseiller administratif entend mettre en place – outre une simple campagne d'information – pour augmenter le taux de recyclage et éviter la taxe poubelle à Genève, notamment dans le domaine où le plus grand potentiel a été identifié, à savoir celui des déchets organiques.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je vous répondrai ultérieurement avec plus de détails, Monsieur Buschbeck. Vous savez cependant que

la problématique de la taxe poubelle relève du Canton. En effet, le pire serait d'avoir en Ville de Genève un système différent de celui appliqué dans les autres communes. Se pose également le problème du «tourisme des sacs poubelles», que le Canton de Vaud expérimente ces jours; je ne souhaite pas que la Ville de Genève soit la commune récipiendaire des sacs poubelles de ses voisines! Par conséquent, si la taxe au sac doit être adoptée, il revient au Canton de s'en charger et de l'instaurer de manière égale dans toutes les communes.

Néanmoins, je partage votre préoccupation au sujet des efforts que pourrait fournir la Ville, Monsieur le conseiller municipal. C'est d'ailleurs l'une des premières questions que j'ai posées lors de mon entrée en fonction. Il s'agit de déterminer pourquoi la Ville de Genève a un taux de recyclage un peu moins élevé que certaines autres communes – notamment rurales. Cela peut s'expliquer pour des raisons culturelles et du fait que nous sommes une municipalité urbaine, avec des particularités sociales différentes.

Cependant, je pense que nous pouvons essayer d'améliorer la situation. Il vaut mieux que je ne réponde pas ce soir à ce sujet et que je présente ultérieurement au Conseil municipal les perspectives d'avenir envisagées, avec les mesures concrètes qu'elles impliquent. Ce sera plus utile que d'évoquer simplement les efforts réalisés dans le passé. Je pense notamment au projet pilote des bennes enterrées dans certains quartiers, qui devrait permettre d'encourager le tri des déchets dans les immeubles. Voilà ce que je peux dire pour l'instant. Mais je vous reparlerai dans quelques semaines des mesures prévues en la matière, Mesdames et Messieurs!

M. Alberto Velasco (S). Ma question s'adresse au maire et à l'ensemble du Conseil administratif. Elle concerne le pavillon Cayla. Récemment, la pétition P-278 pour la rénovation de cette bâtisse a été acceptée à la quasi-unanimité par le Conseil municipal, sur la base du rapport P-278 A de la commission des pétitions. Par la suite, la motion M-958 sur le même sujet a été votée à l'unanimité par notre plénum.

A l'heure actuelle, le Conseil d'Etat a accepté de concéder un droit de superficie à l'Association Pavillon Cayla, pour la réalisation de son projet «insertion jeunes» qui vise à faire participer des jeunes aux travaux de réfection de la bâtisse. La pétition P-278 et la motion M-958 demandaient justement à la Ville de s'impliquer dans ce projet.

Or, la rénovation du pavillon avance et ces jeunes ont fourni un énorme effort. J'aimerais donc savoir si la Ville a pris des dispositions et des contacts pour soutenir cette initiative. Que peut-elle faire dans ce sens? Quels moyens entend-elle y consacrer? Je rappelle que ce projet social concerne l'intégration des jeunes et le quartier de Saint-Jean, donc la Ville! J'attends votre réponse, Monsieur le maire.

M. Rémy Pagani, maire. C'est bizarre... Depuis ici, nous ne parvenons pas à saisir le sens des questions que vous nous posez, Mesdames et Messieurs! Il y a trop de bruit!

Si j'ai bien compris, Monsieur Velasco, vous parliez de la petite maison qui mesure 6 m de large sur 6 m de long devant le cycle de Cayla. Je rappelle qu'elle appartient au Canton, qui a accordé un droit de superficie à l'Association Pavillon Cayla. Quant aux prises de position favorables du Conseil municipal, elles pourraient servir de soutien à une éventuelle action du Conseil administratif. Cependant, nous n'avons pas reçu de demande précise de la part de l'association concernée.

A cet égard, Monsieur Velasco, je vous rappelle ce que vous avez d'ailleurs été le premier à souligner lors du débat budgétaire du mois de décembre dernier: nous avons intérêt à réfléchir à deux fois, avant de proposer au Conseil municipal des investissements concernant des bâtiments qui ne nous appartiennent pas – comme c'est justement le cas ici. En effet, nous devons éviter ce genre de dépenses, d'autant plus que ce plénum nous a imposé une plus stricte maîtrise de nos investissements.

Par conséquent, nous sommes bien évidemment ouverts à toute demande de la part de l'Association Pavillon Cayla, mais il faut qu'elle la formule préalablement auprès du département de M^{me} Esther Alder. En effet, je suppose qu'il s'agirait d'une subvention d'aide au fonctionnement. Nous aviserons ensuite, compte tenu des prises de position du Conseil municipal à la faveur de la pétition P-278 et de la motion M-958.

M. Jacques Pagan (UDC). J'ai appris ce matin une nouvelle qui m'interpelle. Il s'agit d'un grand immeuble commercial du centre-ville qui doit être démoli pour être ensuite entièrement reconstruit. Sauf erreur, il est situé à la rue du Marché devant le passage Malbuisson, là où se trouvaient La Crémière et Le Radar, bien connus de tous et certainement fréquentés par nombre d'entre nous. D'après ce que l'on nous dit, les travaux concernant cet immeuble dureront quatre ans.

J'aimerais donc demander à M. Pagani – et au Conseil administratif dans son ensemble – quelles mesures la Ville peut prendre pour rendre plus acceptables aux yeux des habitants et des touristes ces chantiers répétés, qui détruisent véritablement l'image de marque de la cité et qui gênent profondément les citoyens, dont je suis, dans leur mobilité. Il est quand même malheureux de devoir sans arrêt emprunter des passages provisoires peu solides et plus ou moins dissimulés pour se rendre d'un endroit à l'autre! Je trouve que la qualité de vie à Genève a subi des préjudices certains, ces dernières années, à telle enseigne que je me

demande s'il ne serait pas justifié de baisser les centimes additionnels au titre de réparation du tort moral subi par les citoyens.

On me dira que cette problématique ne relève pas des compétences de la Ville, n'est-ce pas... Il me semble néanmoins que cette dernière peut user de son influence pour faire comprendre aux autorités cantonales qu'elles doivent agir avec le plus grand sérieux et selon le principe de précaution, afin de diminuer les désagréments causés à la population par ces chantiers.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Pagan, cette situation me préoccupe autant que vous, d'autant plus qu'un chantier est déjà ouvert à la rue du Commerce et qu'un autre concernera prochainement du moins le rez-de-chaussée et le premier étage de Confédération Centre, de l'autre côté de la rue du Commerce. Le Crédit Suisse nous a signifié sa volonté dans ce sens. Nous sommes en train de négocier le maintien des deux salles de cinémas situées à cet endroit – il est d'ailleurs question de les diviser pour en faire trois. Sans parler des travaux prévus dans l'immeuble dont vous parlez, qui abrite un magasin bien connu au logo chatoyant, pour ne pas donner de nom...

La Ville a tout de même une certaine marge d'action dans ce domaine. De nombreux fonctionnaires sont chargés de la surveillance des chantiers et des fouilles, et nous essayons de faire en sorte que le passage des piétons soit assuré dans les meilleures conditions possibles. Evidemment, nous prions les usagers du domaine public de bien vouloir nous excuser pour les difficultés occasionnées par ces travaux, mais je crois qu'il faut accepter les arbitrages trouvés pour permettre à la ville d'évoluer.

Vous aurez compris que c'est justement le cas de l'immeuble auquel vous avez fait allusion, Monsieur Pagan. Pour le bien de tous, nous prévoyons d'y installer une résidence hôtelière qui donnera du mouvement à cette partie de la ville, le soir après 19 h. Nous pourrions ainsi rétablir une vie nocturne à peu près acceptable dans ce périmètre actuellement désert dès la fermeture des magasins – et surtout après 23 h.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Ma question s'adresse à M. le maire, M. Pagani. Elle concerne la fête du 31 décembre qu'il a organisée sur la plaine de Plainpalais. Jusque-là, tout va bien... Nous sommes cependant un peu surpris d'apprendre qu'il a autorisé les DJ à diffuser de la musique enregistrée dépassant les 90 dB réglementaires pour protéger à la fois la quiétude des voisins et les tympans des jeunes gens. On sait qu'un niveau sonore de 120 à 130 dB – comme celui atteint ce soir-là, selon la presse – présente des risques majeurs de détérioration des tympans, notamment chez les jeunes.

Je demande donc au maire si l'autorisation de dépasser les normes sonores en vigueur lui a été demandée, et si la Ville veillera à éviter ce genre d'excès à l'avenir.

M. Rémy Pagani, maire. Tout d'abord, il faut dire que c'était une belle fête! Et pas chère du tout au niveau des prestations fournies, grâce aux crédits nécessaires que le Conseil municipal vote régulièrement – je l'en remercie – pour permettre au Conseil administratif d'organiser les festivités du 1^{er} Août et du 31 décembre.

Quant à une hypothétique autorisation de dépassement des normes sonores en vigueur, Madame la conseillère municipale, je démens catégoriquement cette allégation. Au contraire et par ailleurs, nous avons même imposé l'interdiction de la vente d'alcools forts, même si certains commerces dits «de dépannage» – je tiens à insister là-dessus – continuent à en vendre illégalement après 21 h. Dans le cadre de la fête du 31 décembre, nous avons fait en sorte que la police mette un terme à cette pratique, ce qui a évité pas mal de débordements.

Nous avons également respecté la limite du niveau sonore autorisé fixée à 91 dB, me semble-t-il. En tout cas, j'ai participé à la fête de midi à 5 h du matin et mes tympans n'en ont pas souffert, contrairement à ce qui se passe souvent lors d'événements de ce genre. Quand je suis enfin allé me coucher, je n'avais pas les oreilles qui résonnaient.

M. Laurent Leisi (MCG). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif, qui devra peut-être la transmettre plus haut, au niveau du Canton. A ma grande stupéfaction, j'ai appris que les véhicules des TPG étaient prioritaires par rapport aux véhicules de secours, en tout cas sur toutes les voies ferrées à Genève – lesquelles sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses, puisque l'on est en train de mettre des trams un peu partout!

C'est l'un des responsables des pompiers qui m'a fait part de cette situation problématique pour les interventions du Service d'incendie et de secours (SIS). En effet, les pompiers en sont au point de devoir assumer eux-mêmes la responsabilité d'emprunter les voies normalement réservées aux TPG! Tout cela est-il logique? Je remercie le Conseil administratif de me répondre ou de transmettre ma question à qui de droit.

Le président. Il vous sera répondu demain, Monsieur Leisi.

M. Pascal Spuhler (MCG). Ma question s'adresse à M. le maire, M. Pagani. Nous avons été étonnés, le 31 décembre dernier, de ne pas voir le pavoiement

habituel sur le pont du Mont-Blanc. Je rappelle que cette date ne marque pas seulement la fin de l'année avec toutes ses festivités, mais que c'est également la fête de la Restauration genevoise. En principe, ce jour-là, le pont du Mont-Blanc est pavoisé aux couleurs genevoises et suisses. Pourquoi n'avons-nous pas eu droit aux drapeaux en 2012?

M. Rémy Pagani, maire. Vous m'apprenez quelque chose, Monsieur Spuhler! Je n'étais pas du tout au courant de cette coutume. Non seulement je n'ai pas eu vent du fait que le pont du Mont-Blanc était habituellement pavoisé le 31 décembre, mais j'ignorais que nous aurions failli à la tradition en 2012. Je me renseignerai et je vous répondrai demain.

M. Carlos Medeiros (MCG). Ma question s'adresse au Conseil administratif in corpore. Jeudi dernier, 10 janvier 2013, il a organisé une cérémonie d'hommage au premier citoyen du Canton, M. Barrillier, qui vient d'être élu président du Grand Conseil pour cette année. Plusieurs d'entre nous – notamment parmi les membres du bureau du Conseil municipal – se sont étonnés de ne pas avoir été invités; normalement, il est d'usage que nous recevions cette invitation.

J'ai interrogé le président Rielle à ce sujet, mais sa réponse rend toute l'affaire d'autant plus étonnante que lui non plus n'a pas été convié à cette cérémonie! Personne ne l'a été, si ce n'est le Conseil administratif et, peut-être, quelques invités de marque. M. Rielle a d'abord cru à un couac de communication, mais quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre qu'il s'agissait au contraire d'une volonté expresse du Conseil administratif! En effet, celui-ci a sciemment décidé de ne pas nous inviter, en raison du fait que le Conseil municipal a voté une diminution des montants budgétaires dévolus à l'organisation de ce genre d'événements. C'est grave!

J'aimerais donc savoir officiellement pour quelle raison nous n'avons pas reçu cette invitation, et si cela relève effectivement d'une stratégie consistant à nous faire «payer» la diminution budgétaire que nous avons votée en matière d'organisation de manifestations.

Le président. Il vous sera répondu demain, Monsieur Medeiros.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif, mais je la poserai prioritairement à M. le maire. Alors même que la ville d'Amsterdam s'engage à réduire son quartier chaud, rendu célèbre par la

forme particulière de prostitution qu'est la mise en vitrine, cette pratique semble s'étendre à Genève dans la plus grande indifférence des autorités.

En effet, l'usage des vitrines d'arcades pour la prostitution est un phénomène qui s'est d'abord manifesté dans les petites rues relativement discrètes des Pâquis – vers les rues Sismondi et Alfred-Vincent – pour s'étendre actuellement jusqu'à la rue de Berne. A cet endroit, tous les jours dès la fin de l'après-midi, les vitrines d'un hôtel fermé accueillent désormais quatre chaises où sont assises jusqu'à quatre femmes très légèrement vêtues qui attendent les clients.

Ce mode de prostitution est particulièrement choquant, surtout dans une grande rue passante située au cœur de l'un des quartiers les plus habités de la ville. Il réduit la personne humaine – plutôt des femmes, évidemment – à l'état de simple objet de consommation, comme n'importe quel autre article exposé dans les vitrines des magasins.

Compte tenu du fait que le Conseil administratif s'exprime souvent sur la décence des affiches susceptibles d'orner les murs genevois, j'aimerais savoir s'il mène également une réflexion – peut-être au niveau des différents départements municipaux – sur cette forme particulière de prostitution et sur l'image de notre cité ainsi mise en avant. Sans parler du minimum de décence que les habitants sont en droit d'attendre dans les rues qu'ils habitent! En outre, l'exécutif a-t-il songé aux mesures à adopter pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs du sexe d'exercer leur profession dans des conditions sûres, correctes et garantissant le respect de leur personne?

Le président. Le conseiller administratif Barazzone vous répondra demain, Monsieur Gisselbaek.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone, en sa qualité de responsable du Service de la sécurité et de l'espace publics. J'ai sous les yeux une autorisation pour l'installation d'un stand d'information sur le domaine public; or, ce document pose des conditions que je vois pour la première fois. Par exemple, j'apprends que «les personnes présentes sur le stand devront impérativement se tenir derrière celui-ci et en aucune manière déambuler aux alentours pour apostropher les passants». Plus loin, je lis que «le prosélytisme – entre autres idéologique – est prohibé». Les dispositions de ce genre, qui limitent gravement les droits politiques, sont récurrentes.

Un nouveau projet de règlement concernant le soutien de la Ville aux activités citoyennes est en cours d'élaboration; sa formulation demandera du temps mais, d'ici là, j'aimerais savoir si M. Barazzone ne juge pas utile d'informer comme

il se doit le personnel chargé de délivrer ce type d'autorisations. Par exemple, il faudrait lui faire savoir que la distribution de tracts est autorisée en toutes circonstances, aussi bien devant un stand que derrière ou à côté; on a le droit de distribuer des tracts aux passants!

Monsieur le magistrat, ne pensez-vous pas qu'il est urgent d'intervenir auprès des personnes responsables, afin de clarifier les conditions minimales de l'exercice des droits politiques et citoyens? Les services concernés ont déjà dû présenter à plusieurs reprises des excuses écrites, car ils avaient posé des conditions clairement illégales.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je vous remercie d'avoir posé cette question importante, Monsieur le conseiller municipal. Je me renseignerai au sujet des conditions posées pour l'installation de stands sur le domaine public. Vous savez que toute autorisation doit être délivrée conformément à une base légale, c'est-à-dire un règlement. J'imagine donc que mes services – mais je le contrôlerai – pourront me donner tout à l'heure une copie de l'autorisation à laquelle vous avez fait allusion, qu'ils ont sans doute délivrée dans le respect des règles en vigueur.

Cela dit, il me semble utile de rappeler ici que le Conseil administratif attache comme vous une grande importance à la liberté d'expression sur le domaine public – c'est un principe auquel je tiens énormément. Néanmoins, rappelons-nous que, si certains groupements demandent des autorisations anodines, d'autres – je pense notamment aux sectes – entendent faire du prosélytisme dans nos rues en exploitant certaines personnes pour tenter de leur extorquer des fonds. D'ailleurs, je crois me rappeler que ce problème a déjà suscité un certain nombre de réflexions à l'interne, au sein des services municipaux et du Conseil municipal.

Je réaffirme ce soir ma double volonté de faire en sorte que les autorisations soient délivrées conformément aux bases légales, sans l'ajout de charges ni de conditions supplémentaires, et que la liberté d'expression soit garantie sur le territoire de la Ville. Quant au cas précis que vous avez mentionné, Monsieur le conseiller municipal, je prendrai langue avec vous afin de vous répondre de manière particulière et circonstanciée. Pour l'heure, j'estime avoir donné une réponse générale au Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que la liste des intervenants est close. M. Subilia sera le dernier à poser sa question aujourd'hui.

M. Christo Ivanov (UDC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Le Conseil municipal a récemment voté un crédit visant à pérenniser la ligne de bus 32, sup-

primée en raison des travaux dans le quartier de la Jonction. Or, depuis la remise en fonction de cette ligne, il s'avère qu'elle est sous-utilisée et que sa fréquentation continue à baisser. La Ville et les TPG étudient donc un regroupement des lignes 32 et 35. Monsieur le maire, pourriez-vous informer le Conseil municipal de l'état d'avancement des discussions menées par la Ville et les TPG?

M. Rémy Pagani, maire. D'abord, comme je ne siége plus au conseil d'administration des TPG, il m'est difficile d'être bien informé... (*Exclamations.*) Mais j'ai tout de même mes entrées! Comme vous l'avez dit à juste titre, Monsieur le conseiller municipal, une étude est en cours pour essayer de regrouper les lignes 32 et 35.

La baisse de fréquentation de la ligne 32 est désormais connue de tous. Néanmoins, le Conseil municipal a désiré la maintenir. Je souscris à cette décision, car un certain nombre de personnes âgées ont besoin de ce bus. Les réflexions avancent dans ce sens. Ce plénum a d'ailleurs récemment amendé et voté la délibération de la proposition PR-940, qui prévoit notamment l'électrification d'une ligne desservant la Vieille-Ville. J'espère parvenir à faire fléchir les TPG dans ce sens, comme je m'emploie à le faire en ce moment. Je proposerai donc au Conseil municipal, dans quelques mois, une nouvelle ligne de bus qui devrait satisfaire l'ensemble des usagers.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Monsieur Pagani, c'est à vous que s'adresse en principe ma question. Comment se fait-il que le Théâtre du Galpon fonctionne depuis près d'un an et demi sans autorisation d'exploitation? Cette situation ne respecte pas les plans légaux et ne répond pas non plus aux normes de sécurité en vigueur, ce qui est d'autant plus préoccupant qu'il s'agit d'un bâtiment de trois étages. J'aimerais donc savoir quel est l'avenir de ce théâtre. Que se passera-t-il, s'il continue à faire fi des critères actuels de sécurité et du standard Minergie dont on nous parle tout le temps?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, à ma connaissance, toutes les exigences posées par le SIS ont été remplies. En effet, le Théâtre du Galpon a bénéficié d'une subvention extraordinaire de la Loterie romande qui lui a permis de mettre l'ensemble de son bâtiment aux normes de sécurité en vigueur. Selon ce qui m'a été dit, les autorisations idoines devraient être délivrées incessamment, mais je me fais fort de vérifier cette information.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai discuté avec plusieurs personnes qui s'étonnent comme moi de ne pas avoir vu le

moindre cheval lors de la dernière édition de la fête de l'Escalade. On nous répète pourtant à longueur d'année que le revêtement particulier qui rend malaisé le passage vers l'Hôtel de Ville sert à permettre aux chevaux d'y monter une fois par an, comme le veut la tradition. J'aimerais donc savoir pourquoi lesdits chevaux étaient absents le jour de l'Escalade, au mois de décembre 2012. Était-ce pour des raisons de sécurité ou de salubrité? J'attends des détails à ce sujet.

M. Rémy Pagani, maire. J'ai beau avoir une réputation de politicien insubmersible, je n'ai aucune réponse à vous donner, Madame Buffet! Je ne savais pas que les chevaux avaient été interdits de Vieille-Ville le jour de l'Escalade en 2012! Est-ce bien de cela que vous parliez? De la traditionnelle arrivée des chevaux à l'Hôtel de Ville et de leur montée dans la Tour Baudet? Je me renseignerai et je vous répondrai demain.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Rielle, président.)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle concerne le parking sauvage aux Pâquis. Vous le savez, Monsieur le magistrat, ce quartier aux multiples facettes accueille de nombreux visiteurs attirés par sa vie nocturne. Or, ces derniers viennent souvent en voiture et garent leur véhicule un peu n'importe où, dès lors qu'ils n'en sont pas empêchés par des potelets ou d'autres aménagements analogues – heureusement nombreux dans ce périmètre.

Je citerai deux exemples. On trouve chaque soir entre quatre et huit voitures parkées sur la place de la Navigation, qui est pourtant piétonne. A la rue du Môle, près de la Migros, les véhicules stationnés sur le trottoir empêchent toute visibilité et obligent les piétons à les contourner en marchant sur la chaussée. D'ailleurs, le Touring Club Suisse (TCS) a récemment effectué des mesures de vitesse des véhicules dans cette même rue, pour constater que plus de la moitié des automobilistes dépassaient la limite imposée des 20 km/h, certains d'entre eux roulant même à plus de 60 km/h!

Cette situation est non seulement gênante, mais dangereuse. Ma question est la suivante: Monsieur Barazzone, comment envisagez-vous d'intervenir pour empêcher le parking sauvage? Tolérerez-vous la loi de la jungle? Quelles mesures de contrôle proposerez-vous pour faire respecter dans ce quartier les dispositions légales en matière de stationnement – y compris le soir et la nuit?

Le président. M. le conseiller administratif Barazzone vous répondra ultérieurement, Madame Studer.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question concerne le Centre islamique de Genève, sis au 104 de la rue des Eaux-Vives. Les croyants y prient dans des conditions extrêmement précaires, car ils sont si nombreux que cela les oblige à prier en s'appuyant les uns sur l'épaule des autres. Parfois, en été – ce fut le cas il y a deux ans – ils sont même obligés de prier jusque dans la rue!

Vu le climat ambiant, il n'est pas forcément évident de poser ce genre de questions. Je me référerai néanmoins à l'article 164 de la Constitution de la République et canton de Genève sur la liberté des cultes. Quels moyens la Ville de Genève entend-elle se donner pour offrir des lieux de prière adéquats aux croyants, afin d'éviter qu'ils ne s'entassent dans des espaces exigus? Le Conseil administratif a-t-il engagé une réflexion dans ce sens? A-t-il pris contact avec l'Union des organisations musulmanes de Genève (UOMG)?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur Thévoz.

Je tiens à saluer à la tribune du public la délégation algérienne de chefs d'entreprise, d'élus et de représentants d'associations faitières déjà évoquée tout à l'heure, qui nous fait l'honneur et le plaisir d'être parmi nous ce soir dans le cadre d'un projet organisé par la Chambre de coopération économique et de développement suisse-arabe. Je salue tout particulièrement la présence du Dr. Hadir Abdelkader, président de l'Association algérienne du tourisme et de l'environnement, ainsi que de Amine Boutalbi, directeur du Centre arabe africain d'investissement et développement (CAAID).

Je souhaite la bienvenue à tous les membres de cette délégation, avec qui j'aurai le plaisir de dîner tout à l'heure, puisque j'y ai été convié. (*Applaudissements.*) Je remercie notre collègue Lionel Ricou d'avoir fait la liaison avec la présidence du Conseil municipal. Pour information, je rappelle qu'il est interdit de prendre des photographies dans l'enceinte du Conseil municipal.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone, responsable de la sécurité à Genève. La signalétique routière n'est pas respectée par les automobilistes au rond-point de la Jonction, ce qui engendre de fortes nuisances dans le quartier et met en danger les piétons et les écoliers aux heures de pointe. Je peux vous expliquer les détails du problème, Monsieur le magistrat, mais vos services le connaissent déjà, car l'ilotier responsable a contacté la Ville et le Canton – respectivement la police municipale et la Direction générale de la mobilité (DGM) – mais tout le monde se renvoie la balle!

Depuis de nombreux mois, rien ne change: les automobilistes passent allègrement et systématiquement là où c'est interdit, tournant à gauche pour aller

embouteiller le boulevard Saint-Georges en direction du pont de Chancy. Dans l'autre sens, en descendant depuis Chancy, ils tournent sur le boulevard Saint-Georges au moment où le feu est vert pour les piétons, alors que des gamins courent pour passer. C'est très dangereux! J'aimerais savoir quelles mesures la Ville compte prendre pour remédier rapidement à cette situation qui perdure depuis trop longtemps.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci d'attirer notre attention sur ce fait précis, Madame la conseillère municipale. La première chose que je peux vous dire, c'est que je prendrai contact dès demain avec mes services pour comprendre la situation, savoir ce qui ne fonctionne pas à cet endroit et si cela est dû à la Ville ou à l'Etat. Quoi qu'il en soit, il faut que nous trouvions une solution. Nous nous y attellerons rapidement; je vous informerai ultérieurement des résultats de cette consultation et des actions prévues pour remédier à ce problème.

Par ailleurs, je me référerai brièvement au projet de loi déposé auprès du Grand Conseil par le conseiller d'Etat responsable de la sécurité, qui prévoit d'accorder de nouvelles compétences à la police municipale en matière de circulation routière. Le cas que vous évoquez, Madame Pérez, est typiquement l'un de ceux où nous pourrions donner davantage de crédibilité à l'action de la police municipale – pour autant que nous en ayons les moyens – car vous savez que le Conseil administratif et moi-même en particulier sommes particulièrement attachés à la création d'une police de proximité assurant l'îlotage sur le terrain.

Nous devons agir – notamment aux abords des écoles, où passent de nombreux enfants – pour garantir le respect de la réglementation en vigueur en matière de circulation routière. Il est très important que nos quartiers soient sûrs à cet égard, et que les limitations de vitesse aussi bien que les interdictions de tourner à gauche ou à droite y soient respectées. Mais je vous répondrai ultérieurement sur les mesures précises que nous entendons prendre dans ce sens, Madame la conseillère municipale.

M. Olivier Baud (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder et au Conseil administratif dans son ensemble, car elle concerne la Ville en tant qu'employeur.

Les responsables de bâtiments scolaires (RBS) – c'est-à-dire les «concierges» d'antan – assurent une mission essentielle au sein des écoles. A ce titre, parce que leurs obligations et les tâches qui leur sont dévolues dépassent largement le cadre de l'horaire scolaire, ils bénéficient en général – lorsque c'est possible – d'un

logement dit «de fonction» pour lequel ils ne paient pas de loyer, ce qui est tout à fait normal.

Or, il semblerait que cette prestation en nature soit devenue tout à coup impossible à la fin de l'année dernière. Le montant équivalant au loyer annuel d'un RBS n'est pas anodin, puisqu'il peut s'élever – d'après mes estimations – à quelque 30 000 francs. Les conditions de travail de cette catégorie de personnel seraient donc profondément modifiées, si la nouvelle mesure que je viens d'évoquer était avérée.

Ma question est double. La Ville était-elle obligée d'appliquer cette mesure avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, c'est-à-dire sur les douze mois de l'année dernière? En matière de cadeau de Noël, on peut faire mieux!

Le président. Terminez votre intervention, Monsieur Baud, s'il vous plaît. Vous devez vous limiter à un temps de parole d'une minute!

M. Olivier Baud. Je suis en train de poser ma question, Monsieur le président!

Le président. Terminez-la, je vous prie! Je suis chargé de faire respecter le temps de parole des intervenants et vous en êtes déjà à une minute et trente secondes!

M. Olivier Baud. Ensuite et surtout, si cette mesure qui entraîne une perte financière au niveau fiscal est avérée, à combien la Ville estime-t-elle la revalorisation équivalente du traitement des RBS? Quel changement de classe salariale devra être opéré pour que ces personnes puissent conserver le même traitement sans rien perdre? Bref, comment la Ville compte-t-elle compenser concrètement cette diminution importante de la rétribution en nature accordée aux RBS?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je me permettrai de répondre à la place de ma collègue Esther Alder, qui gère le dossier des RBS, car j'ai également été concernée par la même problématique. L'information que vous avez donnée est exacte, Monsieur Baud: il s'agit d'une injonction légale du Département cantonal des finances.

Nous en avons connaissance depuis l'année 2007. Vous vous rappellerez que l'une des raisons qui m'ont alors poussée à retravailler le règlement sur les loge-

ments sociaux de la Ville de Genève était justement la fiscalisation – imposée par le Canton – de l’aide personnalisée et des prestations en nature liées au logement. A l’époque, cette mesure affectait tous les concierges de la Gérance immobilière municipale (GIM) vivant dans des logements de fonction. Nous connaissons donc cette problématique depuis plusieurs années.

Le département de M^{me} Alder est touché à son tour par cette disposition. Elle doit prendre le problème à bras-le-corps, ce qu’elle fait d’ailleurs actuellement en négociant à la fois avec le Département cantonal des finances et les RBS. Il est évident que l’application de cette mesure sera difficile, et donc sujette à négociations. Il faudra trouver un accord sur le niveau de rendement de la chose louée, à savoir l’appartement de fonction occupé dans les écoles par les RBS et leur famille. C’est là un travail minutieux et ardu, qui exige des négociations aussi bien avec les personnes directement impliquées qu’avec l’administration cantonale chargée des finances.

Je sais que M^{me} Alder a pris contact avec une étude d’avocats de la place spécialisée dans les questions de fiscalité. J’ai moi-même recouru à ses services en 2007, lorsqu’il a fallu régler la problématique des concierges habitant des appartements de fonction dans les bâtiments de la GIM. Nous connaissons donc bien la question, M^{me} Alder et ses services y travaillent et je pense que nous proposerons des solutions adéquates, aussi bien à l’égard de la loi qu’en faveur des personnes concernées.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ma question s’adresse à M. Pagani. Cela faisait longtemps que je ne lui avais pas parlé de la montée cyclable le long de la rue de Saint-Jean... Eh bien, nous y revoilà! Les travaux sont terminés, l’encorbellement prévu a été réalisé... mais la piste cyclable n’est pas là! Quand je monte depuis le pont Sous-Terre, si j’ai la chance de ne pas m’éclaffer contre le mur qui se dresse tout à coup devant moi, je le contourne et là... que vois-je? Il n’existe aucune signalétique pour les vélos! Ce qui signifie que, en tant que cycliste, je n’ai normalement pas le droit de circuler sur cette partie de la chaussée telle qu’elle a été aménagée. Pourtant, à l’origine, les travaux devaient justement permettre la création d’une piste cyclable! J’aimerais savoir quand cette erreur sera corrigée.

M. Rémy Pagani, maire. Je m’attendais à cette question... Comme vous, Madame Klopmann, je circule à vélo et j’ai remarqué la présence de ce mur. Je rappelle qu’il nous a été imposé par les CFF, soi-disant à cause du risque qu’un camion passe par-dessus le trottoir pour finir sur les wagons d’un train dans la tranchée de Saint-Jean, non couverte à cet endroit. Dont acte: nous n’avons

rien pu faire, Madame la conseillère municipale, contre l'érection de ce mur au demeurant très laid. Il est vrai aussi qu'il nuit à l'aménagement de la piste cyclable prévue.

Cela étant, mes services ont pris contact avec l'association Pro Vélo pour définir d'un commun accord le tracé exact de cette piste cyclable. Dans quelques jours ou quelques semaines – je me risque à l'annoncer – elle sera dessinée par le Service du génie civil, lequel dépend du département des constructions et de l'aménagement que j'ai l'honneur de présider.

M. Pierre Gauthier (EàG). Ma question s'adresse à M. le maire et à M. Barazzone. J'ai été alerté par des habitants du quartier du Pont-d'Arve qui déplorent que les piquets interdisant l'accès des automobiles à la place de Saint-François aient été enlevés. En effet, il s'agissait de permettre le passage des véhicules de chantier dans le cadre des travaux de rénovation de la villa Freundler, sise en face de l'église de Saint-François-de-Sales. Cependant, cette place est maintenant transformée en parking sauvage, notamment autour de l'église! Que compte faire le Conseil administratif pour empêcher que cette situation ne perdure, voire ne dégénère?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Monsieur Gauthier.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse à M. le maire et éventuellement à M. Barazzone. Le pont Hans-Wilsdorf a été inauguré en grande pompe le 31 août 2012. Tout le monde se félicite de la réalisation de cet ouvrage magnifique – surtout la nuit.

Or, depuis plusieurs mois, à cause des travaux en cours près de la tour de la RTS, les automobilistes circulant sur le quai Ernest-Ansermet depuis la Jonction doivent bifurquer dans la rue des Bains pour rejoindre l'avenue du Mail ou le quartier des Acacias. La fin de ces travaux – qui n'ont pas l'air d'une importance pharaonique et qui permettront néanmoins à tous les usagers de la route d'accéder facilement au quartier des Acacias – est-elle prévue pour une date précise et, si possible, point trop lointaine?

M. Rémy Pagani, maire. Comme vous l'avez remarqué, Monsieur le conseiller municipal, l'aménagement du quai Ernest-Ansermet devant la tour de la RTS n'est pas encore terminé. Cependant, il n'y a plus de trou béant à cet endroit et

la route est presque finie. Dans quelques jours ou quelques semaines, tout le trafic automobile devrait être régularisé – mais nous ne savons pas comment... En effet, il semble que les TPG et la DGM veuillent faire passer par là un bus qui relierait Carouge à Cornavin via le pont Hans-Wilsdorf. Si ce projet se réalise, l'organisation de la circulation devra être modifiée. Nous attendons de voir comment évoluera la situation.

En tout cas, le Conseil administratif s'est très clairement opposé à cette nouvelle ligne de bus dépourvue de sens et de raison d'être, puisque des rails des trams relient déjà Carouge à Cornavin. Il coûterait beaucoup moins cher aux TPG de les remettre en fonction! Mais nous attendons – comme vous, Monsieur Rumo – que les TPG, la DGM et l'ensemble des responsables cantonaux concernés se mettent d'accord pour régulariser la circulation dans cette partie de notre ville.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse aussi au maire Rémy Pagani, j'en ai bien peur! Elle concerne l'entretien des routes. Nous avons pris connaissance avec satisfaction de la réponse du Conseil administratif concernant les travaux planifiés en la matière. Nous avons donc pris note du fait que 21 chantiers de rénovation routière avaient été prévus pour l'année 2013 – notamment sur les quais – ce qui est une bonne nouvelle.

Je m'autorise toutefois une petite interrogation. Elle porte sur une rue qui, aussi modeste soit-elle, a un cachet indéniable: il s'agit de la rue Etienne-Dumont, par laquelle on accède à la place du Bourg-de-Four. L'année dernière, elle a connu des travaux menés par les SIG – si mes souvenirs sont bons – puis a été recouverte d'un revêtement que l'on pourrait qualifier d'un peu sauvage, probablement en attendant la réalisation de travaux supplémentaires.

J'aurais aimé en connaître la nature et l'agenda, car j'ai cru comprendre que le Conseil administratif prévoyait de piétonniser la rue en question – ce qui serait d'ailleurs une excellente initiative!

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie d'avoir posé cette question qui me permet de vous donner quelques précisions. En effet, nous nous apprêtons à faire un gros travail de mise en route et de poursuite de la politique que nous entendons mener pour soulager notre ville des nuisances sonores. Notre objectif est de diminuer le taux de ces dernières de 6 dB, une différence sensible que permet justement la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Tous les citoyens en constatent chaque fois l'efficacité. De plus, nous voulons doubler la performance lumineuse dans nos rues pour augmenter le confort des habitants, ce dont je me réjouis.

Pétitions

Proposition: réfection des cheminements dans les espaces verts

Comme vous l'avez signalé à juste titre, Monsieur Subilia, des travaux importants sont effectués actuellement dans la Vieille-Ville. J'essaie toujours, quand c'est possible, d'en paver les rues. Or, il est question aujourd'hui de paver également la rue des Chaudronniers et la rue Etienne-Dumont – si mes souvenirs sont exacts, mais j'y reviendrai au cas où je me tromperais. Ce n'est qu'une question de temps nécessaire à la mise en œuvre de cette politique.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante:

- P-300, «Contre les concerts de musique techno en plein air sur la place de la Navigation».

Cette pétition est renvoyée à la commission des pétitions.

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 avril 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 835 000 francs destiné à la réfection urgente des cheminements dans les espaces verts de la Ville (PR-882 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission des travaux et des constructions s'est réuni le 5 octobre 2011 et le 30 novembre 2011, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 19 avril 2011 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

La rapporteuse prie le Conseil municipal de bien vouloir excuser le retard pris pour la rédaction finale de ce rapport dû à un malentendu. En effet, elle a dû

¹ «Mémoire 168^e année»: Proposition, 6485.

constater que le vote intervenu le 30 novembre 2011 et les notes s'y rapportant ne sont pas sur le site du Conseil municipal sous l'objet en question. L'audition de M. Pierre Maudet en sa qualité de conseiller administratif, votée lors de la séance du 5 octobre n'a pas eu lieu. En reprenant la rédaction du rapport, elle a fait part de cet oubli de la commission au président d'alors et, sans réaction, elle a déduit que cet objet était dès lors encore en attente, vu que rien sur la séance du 30 novembre 2011 ne figurait dans les détails sur la proposition PR-882. Ce qui est toujours le cas à l'heure de la rédaction de ce rapport.

Présentation de la proposition

La présente demande de crédit porte sur la réfection urgente des revêtements bitumeux des cheminements de certains espaces verts, afin de garantir la sécurité des usagers. Elle fait partie des premières mesures à prévoir dans le cadre de la remise en état des chemins piétonniers dans les parcs et espaces verts de la Ville de Genève. Il est utile de rappeler qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une planification financière répartie sur trois ans et réservée dans le 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 sous la fiche N° 091.011.00. Il s'agit également de répondre à la politique de valorisation des espaces publics, notamment en améliorant le confort des aînés et des familles.

Le travail de réfection des principales voies de passages, situées pour 6 d'entre elles sur la rive gauche et 15 d'entre elles sur la rive droite, s'appuie sur un inventaire des surfaces endommagées dans les parcs effectué en 2010 par le Service des espaces verts. Leur dégradation tient tant aux revêtements utilisés et au déplacement de véhicules qu'à des hivers rigoureux qui ont accéléré le processus de délitement de ces mêmes revêtements.

Séance du 5 octobre 2011

Audition de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, et de M. Jean-Pierre Chervaz, architecte-paysagiste au Service des espaces verts

M. Oertli souligne qu'entre les années 1960 et 1970, les cheminements en goudron à travers les parcs étaient admis. L'air du temps actuel impose plutôt de rendre au sol sa perméabilité et d'aller vers une refonte complète des cheminements piétonniers dans les parcs publics. Il est possible, à terme, d'imaginer la disparition pure et simple d'un quart des cheminements bitumeux actuels pour les remplacer par du gravier ou d'autres matériaux perméables. Cette réflexion doit se poursuivre en vue d'un projet ultérieur, comprenant une demande de crédit d'investissement. En l'état, le Service des espaces verts souhaite procéder à une réfection urgente des cheminements les plus abîmés par le temps ou par l'usure, due notamment au passage des véhicules lourds, comme mentionné dans la proposition d'ouverture de crédit.

Proposition: réfection des cheminements dans les espaces verts

M. Chervaz illustre les dégâts divers subis par le revêtement bitumineux des cheminements par des photographies du parc Barton, du parc Trembley, du parc Geisendorf et du bois de la Bâtie. Leur réfection permettra d'assurer la sécurité des piétons et surtout des personnes à mobilité réduite, qui sont les plus nombreuses à réclamer des travaux. Par endroits, on adaptera les cheminements au passage des véhicules de service et on remplacera, par la même occasion, quelques canalisations défectueuses. Les parcs concernés totalisent une surface de 4000 m² sur la rive gauche et 11 000 m² sur la rive droite. Les travaux devraient se dérouler entre mars et novembre. Les riverains des parcs et le public bénéficieront d'une large information, car les travaux seront parfois importants.

Questions des commissaires

Un commissaire trouve regrettable de procéder à un revêtement bitumineux en deux couches, comme cela est écrit dans la proposition, alors même que M. Oertli annonce la suppression du bitume. Un revêtement argilo-calcaire, mélangé à du ciment, aurait un bien meilleur effet, comme cela a été réalisé à Choulex et à Meinier, sur des routes de campagne où circulent des tracteurs et d'autres véhicules lourds. Il se demande pourquoi ne pas partir tout de suite sur un projet d'intégration paysagère de ces cheminements. M. Chervaz insiste sur le fait qu'il s'agit de réparations d'urgence. De nouvelles options de revêtement seront envisagées dans le cadre d'une étude générale sur les parcs qui est en cours, ce que M. Oertli confirme. Les interventions doivent avoir lieu sur de petits tronçons et, en attendant un concept général, le bitume évitera l'impression d'un patchwork que donnerait le mélange de divers types des revêtements. M. Oertli n'est d'ailleurs pas convaincu que l'on pourra renoncer complètement au bitume. Il y aura, en effet, toujours des parcours prioritaires en goudron. Le bitume est un matériau assez souple et en même temps assez résistant, d'une durée de vie de quatre ou cinq ans, supérieure aux autres types de revêtements.

Une commissaire comprend les arguments du Service des espaces verts tout en partageant le souci qui vient d'être exprimé par un commissaire. On pourrait saisir cette opportunité pour faire des projets d'aménagement parc par parc et étudier le réaménagement de grands tracés. Ce serait pertinent et stimulant. Cela vaudrait la peine de prendre le temps de la réflexion. Cette commissaire remarque qu'aucun traitement ne sépare le gazon du cheminement et suggère de travailler les bordures. Elle souhaiterait également savoir dans quelle mesure les cheminements prévus dans la demande de crédit s'articulent avec le plan des cheminements pour piétons. M. Oertli répond que, dans l'idéal, il faudrait présenter un projet de réaménagement pour chaque parc. Le problème est que rien n'a été fait pendant longtemps et que ces cheminements sont très fréquentés, raison pour laquelle il importe de les réparer. S'agissant des bordures, M. Oertli prévient que cela peut coûter cher. Il faudrait donc regarder attentivement à quel endroit

cela serait vraiment pertinent. Pour M. Chervaz, l'avantage des bordures, c'est qu'elles tiennent le cheminement et lui assurent une certaine pérennité. S'agissant du plan des cheminements pour piétons, M. Oertli confirme que les cheminements sélectionnés pour cette demande de crédit correspondent bien aux itinéraires les plus fréquentés, y compris par les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

Un autre commissaire est d'avis qu'avant d'enlever le bitume, il conviendrait de consulter les utilisateurs de ces cheminements. La proposition émise par le premier commissaire mériterait d'être étudiée, pour autant que les cheminements ne deviennent pas des champs de boue lors de pluie. Ce commissaire serait partisan de réaliser pour les cheminements le même travail qui a été fait pour les immeubles avec l'indicateur Stratus. Cela permettrait d'établir un classement des priorités de rénovation. A son avis, les cheminements des parcs ne s'en sortiraient pas si mal, par rapport aux rues. Or les rues et les routes, c'est peut-être plus important que les parcs. Selon ce commissaire, de nombreux parcs sont en bon état, comme les parcs des Eaux-Vives et La Grange. M. Oertli rappelle qu'il représente le Service des espaces verts et les usagers des espaces verts. Il ne peut que répondre de son mieux à leurs demandes.

Un autre commissaire comprend la nécessité de réparer des petits bouts de cheminements. Toutefois, avec ce plan, le Service des espaces verts n'évitera pas pour autant l'impression de patchwork que son chef de service aimerait éviter. Après une réparation, il y aura forcément des parties plus sombres ou plus claires, plus propres ou plus sales, plus récentes ou plus anciennes, qui se remarqueront. Ce commissaire s'interroge sur la distance et la surface que couvrent les parties effectivement rénovées des 15 000 m² de cheminements et ce pour chaque parc. M. Chervaz répond que la surface à traiter représente 5% du total des cheminements. Il y a des tronçons de 5 m² et des zones de 500 à 600 m² (cf. annexe 1 tableau détaillé). Il y a des endroits où il faudra refaire les encaissements, ce qui représentera ensuite une réalisation pérenne. Il souligne enfin que les parcs des Eaux-Vives et La Grange ne figurent pas dans la liste des parcs concernés par la présente proposition.

Un commissaire relève que cette proposition est un luxe. Se référant au parc des Cromptes, il constate que certains trottoirs et certaines rues de ce quartier sont en bien plus mauvais état et il s'interroge donc sur l'urgence annoncée de ces travaux de réfection. M. Oertli réitère qu'il s'agit de travaux minimaux pour assurer la sécurité des promeneurs, notamment les personnes âgées. Ce commissaire se rallie à l'idée de travailler plutôt à des réfections de parcs entiers.

Un autre commissaire évoque les micocouliers de la rue de la Croix-Rouge et leurs racines qui ont souffert des travaux. M. Oertli reconnaît que la préservation des arbres n'a pas toujours été une priorité. Aujourd'hui, on travaille beaucoup

Proposition: réfection des cheminements dans les espaces verts

mieux et on essaye d'apprendre des erreurs du passé, notamment en protégeant autant que possible les racines des arbres.

Une commissaire aborde la situation du Service des espaces verts dans l'organigramme de l'administration municipale. Le service a récemment été réattribué, mais au département de l'environnement urbain et de la sécurité et non au département des constructions et de l'aménagement qui chapeaute l'aménagement urbain. Elle s'interroge sur cette pertinence et sur la garantie de transversalité nécessaire en cette matière. M. Oertli fait remarquer que l'action du Service des espaces verts est complémentaire à celle du Service de l'aménagement et de la mobilité, ce d'autant que le Service des espaces verts a des compétences vertes et des compétences en matière d'aménagements paysager que le Service de l'aménagement et de la mobilité n'a pas. Dans le passé, le Service des espaces verts n'avait pas de bureau d'étude et le Service de l'aménagement et de la mobilité faisait les projets pour lui. Aujourd'hui, même si la collaboration se poursuit, le Service des espaces verts peut compter sur une dendrologue, des architectes-paysagistes et des paysagistes du patrimoine. Cette commissaire remercie M. Oertli pour sa réponse. Elle voulait s'assurer que la complémentarité du Service des espaces verts par rapport à d'autres services était bien réelle. M. Oertli souligne que la collaboration avec le Service de l'aménagement et de la mobilité est presque parfaite.

Un autre commissaire souhaiterait connaître la définition précise d'un cheminement (un chemin, un trottoir, une voie d'accès?) et savoir ce qui sépare un cheminement d'une rue. M. Oertli répond que le terme n'est pas très précis. Dans un parc, un cheminement est un aménagement accueillant et harmonieux avec son environnement. C'est la fonction qui fait la différence avec d'autres itinéraires. Ce même commissaire se demande s'il existe des relevés sur l'emplacement des arbres dans les parcs. M. Oertli répond que cette tâche est en cours. A la question de savoir pourquoi les honoraires de promotion ne figurent pas dans la demande de crédit, M. Chervaz signale que cette rubrique figure sous le titre «Prestations du personnel en faveur des investissements».

Un commissaire n'est quant à lui pas favorable à opposer le financement des rues et celui des cheminements dans les parcs. S'agissant de la présente demande, il a l'impression que les travaux envisagés relèvent de l'entretien courant de ces infrastructures et il souhaiterait connaître le montant du budget annuel dévolu à l'entretien des cheminements dans les parcs. M. Oertli répond qu'il n'y a pas de budget pour l'entretien des revêtements des cheminements dans les parcs placés sous la responsabilité de son service. Il reconnaît toutefois que cette demande de crédit, qui s'inscrit dans les investissements, relève davantage du budget de fonctionnement.

Un autre commissaire demande ce qu'il est prévu de faire avec les racines des arbres situés à extrême proximité des tronçons de cheminements à refaire.

M. Oertli explique que, dans la mesure du possible, on protège les racines ou on coupe les racines proprement. A titre d'exemple, il signale que sur l'île Rousseau, des arboristes collaborent étroitement aux travaux de génie civil pour éviter d'endommager les racines.

Un dernier commissaire souhaite savoir ce qui s'est passé dans le quartier de Chandieu, où des zones vertes sont apparues sur un aménagement en gorrhe réalisé il y a environ trois ans. M. Chervaz explique que cette situation est due à l'effet de l'ombre sur une zone d'humidité.

Poursuite des travaux et demande d'audition

Une commissaire souhaite l'audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité dont dépend le Service des espaces verts. Elle estime, en effet, que des questions ont été posées qui relèvent du domaine politique.

Cette audition est acceptée par 12 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (1 EàG, 1 UDC).

Séance du 30 novembre 2011

Discussion et vote de la commission

Le groupe des Verts refuse la proposition PR-882. Il regrette que l'on ne profite pas de l'occasion de démonter le bitume pour le remplacer par une solution de ciment et d'argilo-calcaire. Il prend acte que le Service des espaces verts entend mener une étude sur les cheminements piétonniers dans les parcs. En attendant, le montant de 3 millions de francs annoncé dans proposition paraît cher. Par ailleurs, cette demande de crédit s'inscrit dans les investissements alors qu'il s'agit clairement de charges de fonctionnement.

Le groupe démocrate-chrétien est favorable à la proposition PR-882. Soucieux du confort des déplacements piétonniers dans les parcs, il n'est pas favorable à l'éventuelle suppression du bitume.

Le groupe socialiste tient à signaler que l'audition a laissé clairement entendre que le crédit demandé est du rattrapage, et qu'à terme ce montant devrait être intégré dans les investissements.

Une commissaire d'Ensemble à gauche cite la dernière phrase, en page 2 de la proposition PR-882, selon laquelle «Au vu de l'investissement prévu, le coût de ces travaux ne peut être pris dans le budget de fonctionnement du service», ce qui devrait répondre à la question du groupe des Verts. Pour le groupe Ensemble à gauche, la surface à traiter dans ces travaux est de 15 000 m²; dès lors, le coût annoncé ne paraît pas excessif. Ensemble à gauche est également favorable à

Proposition: réfection des cheminements dans les espaces verts

rendre plus naturels les cheminements dans les parcs et prend acte, avec satisfaction, que le Service des espaces verts en étudie la possibilité. Dans cette attente, la réfection des actuels cheminements s'impose, c'est pourquoi Ensemble à gauche soutient la proposition PR-882.

Le Parti libéral-radical soutient chaudement la proposition PR-882, car l'embellissement des parcs de la Ville de Genève lui tient à cœur. S'agissant de la question du groupe des Verts, il espère qu'elle sera soulevée à nouveau en séance plénière.

Enfin, le Mouvement citoyens genevois, reconnaît que la réfection des cheminements est nécessaire au confort de la population, mais il pense aussi qu'il serait judicieux de retravailler les trottoirs. Une commissaire du Mouvement citoyens genevois votera donc en faveur de la proposition, alors que le second s'abstiendra.

La proposition P-882 est acceptée par 12 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC, 3 LR, 1 MCG, 2 UDC) contre 2 non (Ve) et 1 abstention (MCG).

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 835 000 francs destiné à la remise en état des chemins piétonniers dans les parcs et les squares de la Ville et situés sur la commune de Genève soit, pour la rive droite, les parcelles N^{os} 2075, 245, 1146, 3845, 3214, 4499, 2242, 2147, 242, 243, 244, 2309, 2920, 246 et, pour la rive gauche, N^{os} 1418, 1724, 6159, 1521, 1757 et 2339.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 835 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2033.

Annexe 1

Département de l'environnement urbain et de la sécurité
Service des espaces verts
PR 882

Nom du parc	Surface totale du parc m2	Surfaces minérales m2	Surfaces à rénover m2	Pourcentage des surfaces à rénover
Acacias, Parc des	9844	2605	340	13,1%
Bastions, Promenade des	64987	26473	500	1,9%
Bertrand, Parc	110983	13678	1000	7,2%
Bois-de-la-Bâtie	174422	24385	960	3,9%
Contamines, Parc de	31742	6679	500	6,8%
Malagnou, Parc de	32297	7658	700	9,1%
Ariana, Parc de	37693	9244	350	3,8%
Barton, Parc	48405	7018	500	7,1%
Bourgoigne, Parc	6670	1575	350	22,2%
Charles-Giron, Square	-	450	220	48,9%
Croquettes, Parc des	32667	12419	390	3,1%
Délices, Parc des	7566	2355	610	25,9%
Falaises, Sentier des	-	4100	4100	100,0%
Franchises, Parc des	79019	20311	650	3,2%
Geisendorf, Parc	45779	16384	910	5,6%
Mon Repos, Parc	41264	9099	240	2,6%
Moyrier, Parc	17960	1450	200	13,8%
Pelle-du-Lac, Parc de la	48737	12068	1080	8,9%
Promeneur solitaire, Parc du	13659	3263	180	5,5%
Vermont, Parc de	21127	3262	620	19,0%
William Rappard, Parc	35574	14167	600	4,2%
TOTAL en m2 et %	855275	200903	15000	7,5%

RIVE GAUCHE

RIVE DROITE

2 avril 2012

B. Rapport de minorité de M. Alexandre Wisard.

Les conseillères municipales et conseillers municipaux sont priés de se référer au rapport de majorité pour prendre connaissance des discussions survenues en commission.

Du bitume dans les parcs: inévitable?

Le Conseil administratif nous propose un crédit considérable de près de 3 millions de francs pour réparer au cas par cas les cheminements recouverts de bitume deux couches dans une vingtaine de parcs de la Ville.

La totalité des surfaces dégradées représente près de 15 000 m², soit près d'un hectare et demi de bitume à reprendre dans ces espaces dits «verts».

L'argument principal de ces travaux, aussi inévitable que tendance, consiste à garantir la sécurité des déplacements pour le public, ainsi qu'à permettre le passage des véhicules lourds chargés de l'entretien des parcs.

La Ville de Genève revendique régulièrement ses orientations environnementales, lorsqu'elle évoque le développement durable, la ratification des accords d'Aalborg ou encore la mise en place de son Agenda 21. Toutefois, la triste réalité de terrain que recouvre cette proposition de «bétonnage» des parcs de la Ville se trouve fort éloignée de l'écologie de salon si chère au Conseil administratif.

Les Verts s'opposent donc à cette opération pour deux raisons.

Les espaces verts doivent le redevenir: moins de bitume, plus de vie!

En 2012, les parcs de la Ville de Genève sont encore trop souvent gérés comme dans les années 1980. Pelouses bien soignées, massifs de fleurs et chemins en bitume. Heureusement, il y a le patrimoine arboré, de qualité exceptionnelle, et l'on ne peut que remercier et saluer les grands botanistes genevois d'autrefois, esprits visionnaires à l'origine de la plantation de ces arbres majestueux il y a plus de deux siècles. Et féliciter le Service des espaces verts, qui garantit leur pérennité ainsi que leur remplacement.

La dégradation actuelle du bitume des cheminements représente une opportunité unique pour changer d'époque et reconsidérer les usages et vocations de nos parcs. Les cheminements bitumés doivent faire place rapidement à des revêtements plus intégrés sur le plan paysager, perméables afin de garantir l'infiltration de l'eau, et plus souples pour les articulations de certains usagers (joggers).

Cela est possible et se pratique dans les espaces verts d'autres villes, et même dans le canton de Genève.

Ainsi, la route longeant la Haute-Seymaz, dans la région de Meinier et Choulex, a été dégrappée et requalifiée au profit de la mobilité douce dans le cadre des travaux de renaturation entrepris sur ce cours d'eau entre 2006 et 2008. Un nouveau revêtement à base de matière argilo-calcaire, auquel on a rajouté du ciment, est aujourd'hui en place pour la plus grande satisfaction des multiples usagers, que ce soit les promeneurs et coureurs, les cavaliers, mais également les agriculteurs de la région qui empruntent cet axe avec leurs tracteurs et des semi-remorques de plusieurs tonnes, ou encore des moissonneuses-batteuses! Et ce cheminement tient le coup malgré les importantes sollicitations.

Cette nouvelle politique des chemins dans les espaces verts de la Ville pourrait d'ailleurs être prolongée en matière de diversité paysagère, avec par exemple des surfaces plus grandes reconverties en prairies fleuries, permettant le développement d'une faune et d'une flore plus variées. On relèvera à ce titre que les paysans genevois consacrent plus de 12% de leurs surfaces agricoles utiles à des surfaces de compensation écologique, et il y a fort à douter que les surfaces de parcs gérées en faveur de la biodiversité soient aussi importantes.

La nature en ville mériterait cette reconversion facile, qui de plus nécessite moins d'entretien qu'un gazon, pas du tout d'engrais, et consomme très peu d'eau.

Enfin, on ne saurait s'étonner de vouloir poser pour 3 millions de francs du bitume dans nos espaces verts, alors que ce même bitume fait cruellement défaut sur les principaux axes de circulation dont la Ville de Genève assume théoriquement l'entretien.

On pense ainsi, et les exemples foisonnent, au boulevard Saint-Georges, complètement défoncé par le passage de 1000-1200 bus/jour pendant le chantier du TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex), boulevard que la Ville de Genève n'a toujours pas remis en état, près de quatre mois après la fin des travaux du tram.

On peut tout autant évoquer les boulevards Helvétique ou Jaques-Dalcroze, où les multiples rafistolages de la chaussée condamnent les conducteurs de deux-roues au tassement de vertèbres assuré.

Orthodoxie financière – fonctionnement/investissement

Demander près de 3 millions de francs pour réaliser un entretien de cheminements relève clairement d'un budget de fonctionnement et non d'investissement, contrairement à la présente proposition.

Même si la Ville de Genève n'a pas adopté les normes comptables internationales IPSAS, qui obligerait de couvrir cette dépense en fonctionnement, cela

ne la dispense pas de faire usage des deniers publics de façon correcte, en tout cas sur le plan comptable.

Enfin, le fait d'amortir cette dépense sur vingt ans, alors que le Service des espaces verts lui-même a affirmé devant la commission qu'une réflexion était en cours pour remplacer partiellement les cheminements en bitume, ne devrait pas manquer d'interroger les membres du Conseil municipal.

En conclusion, la minorité Verte de la commission des travaux et des constructions, qui se sent parfois bien seule, vous propose donc, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, de refuser cette proposition PR-882, afin d'encourager le Conseil administratif à changer d'époque et à se lancer résolument dans une gestion des espaces verts en Ville de Genève plus ambitieuse sous l'angle de la protection de l'environnement.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme annoncé dans la lettre dont nous avons donné lecture tout à l'heure, le Conseil administratif a retiré la proposition PR-882. Les rapports de majorité et de minorité PR-882 A/B de la commission des travaux et des constructions sont donc rendus caducs.

La proposition PR-882 est retirée par le Conseil administratif.

Le président. Nous avons reçu quatre motions d'ordonnancement, dont nous débattons immédiatement. Je rappelle que la nouvelle disposition du règlement du Conseil municipal à cet égard est désormais entrée en vigueur: le groupe qui fait la demande d'urgence et le Conseil administratif disposent d'un temps de parole d'une minute. Je rappelle également, Mesdames et Messieurs, que vous avez tous reçu le texte des nouveaux objets sur lesquels portent certaines de ces motions d'ordonnancement et que vous disposez bien sûr de celui des objets figurant déjà à l'ordre du jour.

La première motion d'ordonnancement émane d'Ensemble à gauche. Elle demande l'intégration à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-169 de M. Pierre Gauthier, intitulée «Il faut mettre en œuvre sans attendre les décisions du Conseil municipal relatives au projet ConvergenceS».

M. Pierre Gauthier (EàG). Une minute, c'est un peu court... Ce point est urgent parce qu'il est urgent, voilà! Plus sérieusement, nous avons été approchés par une délégation du Service d'incendie et de secours (SIS), très inquiète de

constater que l'adoption par le Conseil municipal de la résolution PR-960 n'était quasiment pas suivie d'effet.

Or, il est important aujourd'hui que le Conseil municipal apporte son soutien au Conseil administratif, afin qu'il puisse procéder à l'engagement du personnel nécessaire pour le corps des pompiers du SIS. Il est également capital que nous soyons derrière les deux conseillers administratifs chargés de mener à bien les négociations avec l'Aéroport de Genève. Il en va de la réalisation du projet ConvergenceS, dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles. Je crois que j'ai respecté mon temps de parole...

Le président. Je vous en remercie, Monsieur Gauthier. Vous êtes le premier à faire cet exercice et votre performance démontre qu'une minute suffit pour exposer les motifs d'une demande d'urgence avec concision.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Veuillez m'excuser d'intervenir au pied levé, Mesdames et Messieurs, mais j'étais au téléphone avec le capitaine des pompiers! En effet, un gros incendie a éclaté à la rue de Zurich et il a fallu transporter quatre personnes à l'hôpital.

Vous me demandez de m'exprimer sur l'opportunité de cette urgence... Si le débat sur la résolution R-169 peut se faire rapidement, il vaut la peine d'en discuter. En effet, j'ai un certain nombre d'informations à vous donner concernant le projet ConvergenceS. Les négociations sont en cours avec le Canton et j'ai déjà réalisé plusieurs des actions requises dans la résolution PR-960, acceptée par le Conseil municipal au mois de juin 2012.

Je suis notamment en train de négocier un contrat de prestations avec l'aéroport. Mais il y a un certain nombre de points litigieux qui bloquent le processus, et il est vrai que l'appui du Conseil municipal pour faire avancer ce dossier serait de bon aloi. Par conséquent, si on m'interroge sur l'opportunité de traiter ce soir – ou le plus rapidement possible – la résolution R-169, je réponds oui. En tout cas, Mesdames et Messieurs, je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions au sujet du projet ConvergenceS.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 73 oui contre 1 non.

Le président. Cette résolution R-169 sera traitée plus tard au cours de cette session plénière.

La deuxième motion d'ordonnancement demande l'intégration à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1060 de MM. Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Pascal Spuhler,

Eric Bertinat, Olivier Fiumelli, Olivier Baud, M^{mes} Alexandra Rys et Florence Kraft-Babel, intitulée «Urgence au Grand Théâtre: pour le maintien des travaux de rénovation du bâtiment aux dates prévues!»

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, je vous adresse tous mes vœux pour l'année 2013!

Le groupe démocrate-chrétien considère qu'il est urgent de revenir sur la décision prise par le Conseil administratif de reporter de deux ans les travaux de rénovation du Grand Théâtre. Cette institution est le vaisseau amiral de la culture en Ville de Genève! Or, il y a quatre ans, ledit vaisseau est déjà passé à deux doigts de la mutinerie, en raison de sa mauvaise gestion et de tous les problèmes qu'elle a engendrés au sein du personnel.

Aujourd'hui, le bâtiment qui abrite le Grand Théâtre a besoin d'être entretenu dans les plus brefs délais. Le personnel joue sa vie à cause de sa vétusté, n'ayons pas peur des mots! Il suffit d'aller dans les coulisses pour constater l'état déplorable des lieux.

En outre, le report des travaux prévus engendre un problème supplémentaire qui rend incompréhensible à nos yeux la décision du Conseil administratif: je veux parler du coût artistique et financier important – on articule actuellement un chiffre de 4 millions de francs! – impliqué par ce délai supplémentaire. Le groupe démocrate-chrétien et tous les signataires de la motion M-1060 jugent cette situation intolérable. J'enjoins donc au plénum d'accepter l'urgence et de traiter ce point le plus rapidement possible.

M. Rémy Pagani, maire. Tout d'abord, je m'étonne que l'on me demande de m'exprimer à ce stade. D'habitude, le Conseil administratif ne prend pas position sur l'urgence des objets, car il incombe au Conseil municipal de se déterminer sur l'ordonnancement de ses travaux. En ce qui concerne la motion M-1060, je me bornerai à affirmer que l'exécutif est décidé à appliquer strictement la volonté de ce plénum concernant la limitation des investissements prévus – et nous nous y tiendrons!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 47 oui contre 19 non (2 abstentions).

Le président. Cette motion M-1060 sera traitée ultérieurement lors de cette session.

La troisième motion d'ordonnancement que nous avons reçue demande le traitement en urgence de la résolution R-158 de MM. Alberto Velasco, Pierre Gau-

thier et M^{me} Vera Figurek, intitulée «Récupérons pour la promotion et création de PME les bâtiments de Merck Serono». Cet objet figure déjà à notre ordre du jour.

M. Alberto Velasco (S). Le projet de résolution R-158 a été déposé au moment où a éclaté l'affaire Merck Serono. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, il s'agit de la mise à pied d'environ un millier de travailleurs et de la fermeture de la société en question.

Cette résolution demandait au Conseil administratif de prendre langue avec le Conseil d'Etat, afin de s'enquérir des possibilités d'exercer un droit d'expropriation sur l'immeuble concerné. En effet, nous voulions faire en sorte qu'il soit destiné aux petites et moyennes entreprises (PME), car le canton de Genève accueille des laboratoires de recherche renommés et plusieurs PME spécialisées dans le même domaine que Merck Serono. Il serait donc intéressant qu'un bâtiment déjà adapté à leur activité permette leur hébergement.

Or, Mesdames et Messieurs, vous avez tous lu un article publié dans *Le Temps* au sujet de la vente de cet immeuble à son ancien actionnaire, grâce à la spéculation! Il est donc urgent d'agir pour qu'il revienne de préférence aux collectivités publiques.

M. Rémy Pagani, maire. Ce dossier est extrêmement délicat. Tout d'abord, je conteste formellement que la Ville ait la possibilité d'exercer un droit de préemption dans les zones industrielles comme celle-là. Si nous avons pu le faire, Monsieur Velasco, dites-vous bien que nous n'aurions pas hésité! Ensuite, des négociations sont menées actuellement sous le sceau du secret que certains ont cru intelligent de rompre en organisant des conférences de presse à Berne... Ils ont brisé le secret de rigueur dans ces pourparlers.

Dans ce contexte, je considère qu'il n'est pas urgent de traiter la résolution R-158, puisque ce dossier fait l'objet de négociations très pointues où nous essayons de faire valoir les intérêts de la collectivité publique, tant au niveau du Canton que de la Ville. Je ne pourrai donc pas donner d'informations précises à ce sujet. Par conséquent, mieux vaut refuser l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 46 non contre 14 oui (6 abstentions).

Le président. Nous avons reçu une quatrième motion d'ordonnancement, qui émane du groupe des Verts et demande le traitement en urgence du rapport

PR-965 A de la commission de l'aménagement et de l'environnement concernant l'ouverture de deux crédits pour un montant total net de 3 331 000 francs en vue de la création de stations de vélos en libre service (VLS). Cet objet figure déjà à notre ordre du jour.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Pour ceux qui n'auraient pas suivi, je répète qu'il s'agit du projet de stations de vélos en libre service, que les TPG comptent mettre en fonction dès cet été. Par conséquent, si nous ne votons pas au plus vite la proposition PR-965, cela engendrera des retards et tout sera reporté d'une année.

M. Rémy Pagani, maire. Il m'est extrêmement désagréable de devoir donner la position du Conseil administratif sur chaque demande d'urgence! En l'occurrence, j'en profite quand même pour me déterminer à ce sujet... (*Remarques.*) Vraiment, il y a quelque chose qui ne joue pas, dans cette manière de procéder! En tout cas, je suis favorable à l'urgence!

Le président. Monsieur le maire, pour rappel, le règlement prévoit un temps de parole d'une minute au maximum qui peut aussi se réduire à zéro seconde...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 39 oui contre 25 non (3 abstentions).

6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2012 de MM. Rémy Burri et Adrien Genecand: «Transformation des places de parking: état des lieux?» (QE-381)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

De nombreuses places de parc motorisées viennent d'être transformées, encore récemment, à la rue Schaub en places de parc pour deux-roues.

Quel est le bilan sur les cinq dernières années des pertes/gains et, surtout, la loi prévoyant une compensation est-elle respectée?

¹ Annoncée, 247.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La rue Schaub compte 17 places de parc pour deux-roues, ainsi qu'un module de stationnement pour les vélos. Comme dans les autres rues de Genève, ces cases de stationnement ont été marquées afin d'offrir aux utilisateurs de deux-roues, motorisés ou non, la possibilité de stationner de manière légale et sécurisée, sans encombrer les trottoirs de manière illicite.

Jusqu'à l'entrée en vigueur, le 23 mai 2012, des modifications de la loi 10816 instaurant le principe de la compensation des places de stationnement en surface, les services municipaux ne tenaient pas de comptabilité relative à l'évolution du bilan du stationnement sur le domaine public. Ils ne peuvent donc pas fournir une image exhaustive en termes de pertes et de gains des différentes catégories de cases de stationnement sur les 5 dernières années. En revanche, Il est possible d'indiquer qu'entre 2007 et 2011, 289 places deux-roues motorisés ont été créées, ainsi que 1156 places vélos (décompte effectué sur la base de 2 vélos par arceau, ou 12 vélos par «module vélos» de 5 mètres).

Depuis l'entrée en vigueur des modifications de la loi 10816, le principe de la compensation des cases de stationnement supprimées en surface est appliqué par les services de l'administration municipale dans le cadre des projets dont ils ont la charge. De plus, les services de l'administration cantonale, autorité compétente en matière de marquages et d'aménagements routiers, veillent à ce que la législation soit respectée. Chaque projet impliquant une diminution de l'offre en stationnement sur le domaine public et nécessitant des mesures de compensation fait désormais l'objet d'un bilan en stationnement détaillé. Cela permettra de réaliser un suivi précis de l'évolution du nombre de places de stationnement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le maire:

Rémy Pagani

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 21 mars 2012 de M. Eric Bertinat: «Entretien des routes en ville de Genève» (QE-369)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

«L'état particulièrement vétuste des routes en ville de Genève engendre une grande insécurité pour celles et ceux qui empruntent ces voies de communication. Bas-côtés affaissés, nombreux nids-de-poule, revêtement routier gondolé, etc., sont autant de pièges pour l'utilisateur d'une automobile mais bien plus encore pour les deux-roues. Pourtant, en matière de circulation, la Ville de Genève est responsable de l'entretien de ses routes communales au sens de l'article 25, alinéas 1 et 2, de la loi sur les routes (L 1 10 – LRoutes). De plus, elle endosse également une responsabilité en cas de dommage résultant du défaut d'entretien de ses routes (art. 58 CO).

Selon une convention passée entre l'Etat et la Ville de Genève, l'Etat reverse à la Ville une partie de la subvention qu'il touche de la Confédération pour l'entretien de ses routes. Or, suite à l'interpellation urgente écrite (IUE 897) du 21 janvier 2010 que j'ai déposée au Grand Conseil sur l'entretien des routes en ville de Genève, le Conseil d'Etat a répondu que «s'agissant de la subvention que l'Etat touche de la Confédération pour l'entretien de ses routes, sa part est toujours reversée à la Ville de Genève et ce versement n'a jamais été interrompu, le Canton s'étant toujours acquitté de cette obligation. En revanche, au vu de l'augmentation plus importante des coûts d'entretien des routes par rapport aux frais de police, il se justifie de revoir la compensation entre ces deux contributions et de prévoir une contribution effective de la part de l'Etat pour permettre à la Ville de Genève d'entretenir son réseau et de procéder à des travaux lourds d'entretien et de mise aux normes».

Selon les déclarations de M. le conseiller administratif Rémy Pagani dans *La Tribune de Genève* du 24 juin 2011, un nouvel accord selon lequel l'Etat devait augmenter sa contribution effective était tombé à l'eau, empêchant ainsi à la Ville de Genève de procéder à la réfection et à la mise aux normes de son réseau routier et obligeant la Ville de Genève à adopter la stratégie du coup par coup suivante décrite par M. Pagani: «Nous avons des gens qui circulent dans la ville. Nous n'arrivons pas à tout faire, mais quand un citoyen nous signale un problème, nous intervenons rapidement.» Cette stratégie a d'ailleurs été rappelée par ce même conseiller administratif en séance plénière du Conseil municipal dans le cadre du vote du budget 2012 suite à une question du conseiller municipal UDC Thomas Bläsi. Depuis, un accord est intervenu entre la commune et le Canton. Ce dernier augmentera sa contribution d'année en année pour ces prochaines années.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annonce, 5239.

Dans le même temps, le Conseil administratif a demandé l'ouverture d'un crédit net de 6 656 400 francs pour des travaux d'assainissement du bruit routier par la mise en place de revêtements bitumineux phonoabsorbants «nouvelle génération» sur 200 rues (PR-909 du 3 août 2011).

Compte tenu du nouvel accord commune-Canton, quel échéancier a été mis en place, quelles priorités seront données à quelles routes et quand les travaux de réfection des routes communales débiteront-ils?»

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève présente la particularité, au sein des communes genevoises, de ne disposer que de routes communales sur son territoire. Les coûts liés à l'entretien de ce réseau sont assurés en totalité par notre collectivité municipale.

Tenant compte de cette spécificité, le législateur a prévu à l'article 20 de la loi cantonale sur les routes (LRoutes, L1 10, art. 20), d'allouer une subvention cantonale à la Ville de Genève pour lui permettre d'assumer cette tâche qui devrait, au vu de l'importance des axes routiers sis sur son territoire, incomber au Canton.

Malgré cette base légale claire, aucune subvention autre que la rétrocession de la part proportionnelle revenant à la Ville des droits fédéraux d'entrée sur les carburants que la Confédération verse aux cantons pour l'entretien de leurs routes, n'a été versée à ce titre à la Ville de Genève pendant de nombreuses années, bien qu'elle ait été demandée à de réitérées reprises.

Un accord a finalement été trouvé. Il a pris la forme d'un avenant à la convention de 1936 liant la Ville à l'Etat sur ce sujet, signé le 26 septembre 2011, qui prévoit que l'Etat verse chaque année à la Ville de Genève une participation de huit millions de francs pour l'entretien de son réseau routier. Le versement de cette participation est prévu de manière échelonnée sur quatre ans, soit deux millions en 2012, quatre millions en 2013, six millions en 2014 et huit millions dès 2015.

Ces différentes sommes sont prévues en charges et en recettes dans les comptes du Service du génie civil. Elles viennent s'ajouter aux différents crédits d'investissement destinés à la rénovation et à l'entretien du domaine public communal.

En raison du non versement de cette subvention pendant de très nombreuses années, même si les travaux d'entretien et de réfection des routes communales n'ont jamais véritablement été interrompus, des moyens limités ont été engagés et peu d'interventions de grande envergure ont été réalisées, à l'exception de celles liées à des projets d'aménagement qui ont accompagné l'insertion de nouvelles lignes de transports collectifs en milieu urbain: plusieurs artères importantes ont

ainsi été rénovées, telles la rue de la Servette, l'axe avenue de France – rue de Lausanne, la route des Acacias, le boulevard Carl-Vogt, la place des Vingt-Deux-Cantons, la rue des Deux-Ponts ou encore la rue du Stand pour ne citer que les principales.

Il n'aura toutefois échappé à personne qu'un travail important de remise à niveau doit encore être entrepris dans plusieurs secteurs de notre ville.

Les moyens plus importants inscrits au budget de fonctionnement, ainsi que des dotations spécifiques réservées dans le plan financier d'investissement, nous ont permis d'engager un plan d'assainissement qui a non seulement pour but de remettre à niveau des chaussées, mais également de répondre aux obligations légales liées à l'OPBruit par la pose de revêtements phono absorbants.

Le programme doit aussi tenir compte des interventions en sous-sol d'autres entités pour l'entretien ou le développement de réseaux divers (électricité, eau, fibres optiques, chauffage à distance, etc.). Afin d'éviter de multiples interventions redondantes et coûteuses, une collaboration efficace entre ces intervenants est obligatoire. Celle-ci existe sous la forme de séances techniques régulières regroupant tous les services concernés. C'est à l'issue de ces séances et du croisement des différentes planifications qu'un échéancier peut définitivement être arrêté.

Ainsi, durant l'année 2012, les chantiers suivants, qui ont permis une reprise du revêtement de rues ou tronçons de rues, ont été menés ou sont en cours d'achèvement:

- Ecole-de-Médecine + Hans-Wilsdorf
- Renforcement viaduc d'Aire
- Rue de Saint-Jean
- Chemin des Coudriers
- Route de Ferney - Chemin de Sous-Bois
- Place des Vingt-Deux-Cantons
- Rue Albert-Richard
- Rue Baulacre
- Quartier des Banques (Bovy-Lysberg - Diday - Hesse - Hollande - Boulevard du Théâtre)
- Rue de l'Athénée
- Route de Vessy
- Chemin Furet
- Rue Adrien-Lachenal
- Rue de Lyon (voie bus)
- Rond-point de Rive (partiel)
- Avenue de Frontenex
- Rue des Délices
- Rue d'Aoste

Pour l'année 2013, les chantiers suivants visant le même objectif sont d'ores et déjà planifiés:

- Carrefour Chabrey - Pestalozzi
- Contreroute quai Gustave-Ador
- Quai Gustave-Ador
- Quai du Cheval-Blanc (revêtement et aménagements cyclables)
- Quai Charles-Page
- Quai Capo-d'Istria
- Rue De-Candolle
- Rue David-Dufour
- Rue du Rhône (carrefour Longemalle)
- Rue Fort-Barreau
- Rue du Grand-Pré
- Rue de la Terrassière
- Glacis-de-Rive
- Rond-point de Rive (suite)
- Cours de Rive
- Rue des Eaux-Vives (voie de bus)
- Avenue Trembley
- Avenue de Châtelaine
- Rue de Sous-Terre / Saint-Jean
- Quai du Mont-Blanc
- Quai Wilson

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, le point suivant demandera du temps. Le bureau a donc décidé de clore ici cette première séance plénière de l'année 2013, en vous accordant cinq minutes supplémentaires de pause dînatoire. Je vous souhaite très bon appétit! Nous reprendrons nos travaux à 20 h 30.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3914
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3914
3. Questions orales	3921
4. Pétitions.	3943
5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 avril 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 835 000 francs destiné à la réfection urgente des chemi- nements dans les espaces verts de la Ville (PR-882 A/B).	3943
6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2012 de MM. Rémy Burri et Adrien Genecand: «Transformation des places de parking: état des lieux?» (QE-381)	3957
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 21 mars 2012 de M. Eric Bertinat: «Entretien des routes en ville de Genève» (QE-369).	3959
8. Propositions des conseillers municipaux	3962
9. Interpellations	3962
10. Questions écrites	3963

Le mémorialiste:
Ramzi Touma